95 FOOT OFFICIEL

District du Val-d'Oise de Football

Terre de jeu & d'equilibre

N°723 - ÉDITION DU 04 AVRIL 2025

ACTUALITÉS

COMMISSIONS

- Statuts et règlements
- Organisation des Compétitions
- Organisation des compétitions féminines
- Organisation des Coupes
- Football d'Animation
- Futsal
- FMI
- Comité de direction
- Appel

COMMISSION
STATUTS ET RÈGLEMENTS

RÉUNION DU 31 MARS 2025 - 16h30

Présents : MM. JL. Faugeron - S. Boisdenghien - M. Bailliez - JF. Budet

Assiste : M. J. Garcia Dantas

Excusé : M. J. Letellier

INFORMATION

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

ÉVOCATIONS

DOSSIER ERMONT AS

Match 28435831 du 09/03/2025 Seniors D4 Poule B ERMONT AS 3 / DOMONT FC 1

Demande d'évocation en date du 26/03/2025 concernant la participation du joueur **D. Dongo licence 2547750205** du Club de **DOMONT FC** susceptible d'être suspendu au moment de la rencontre

La commission demande au Secrétariat d'interroger le Club de **DOMONT FC** sur l'inscription de ce joueur sur la feuille de match de la rencontre reprise en objet.

Réponse attendue pour le 7/04/2025 à 12h.

FRAIS DE DOSSIER
ERMONT AS : DEBIT 43,50€

DOSSIER ARGENTEUIL FC

Match 28352339 du 30/03/2025 Seniors D2 Poule A ARGENTEUIL FC 2 / PERSAN US 2

Demande d'évocation concernant la participation du joueur **A. Alix licence 2544913555** du Club de **PERSAN US** susceptible d'être suspendu au moment de la rencontre

La commission demande au Secrétariat d'interroger le Club de **PERSAN US** sur l'inscription de ce joueur sur la feuille de match de la rencontre reprise en objet.

Réponse attendue pour le 7/04/2025 à 12h.

FRAIS DE DOSSIER
ARGENTEUIL FC : DEBIT 43,50€

REPRISE DOSSIER MERY MERIEL FC

Match 28352329 du 09/03/2025 Seniors D2 Poule A USO BEZONS 2 / MERY MERIEL FC 1

Demande d'évocation du FC MERY MERIEL du 12/03/2025 au motif : participation d'un joueur non inscrit sur la feuille de match.

Il s'agirait de M. Mohamed licence 2318050141 de l'USA BEZONS susceptible d'avoir participé à la rencontre sous le numéro 8 en lieu et place de T. Mounir licence 9605150301 alors qu'il n'était pas inscrit sur la feuille de match.

Audition du 31 mars 2025 à 18 H 00 :

- M. Ramdane SIDER Arbitre officiel de la rencontre : présent

Pour le Club de **l'USO BEZONS**

- M. Mohamed M. licence 2318050141 joueur : Absent non excusé
- M. Mounir T. licence 9605150301 joueur : Absent non excusé
- M. Karim E. licence 2378040908 Éducateur : Absent non excusé
- M. Rojdi T. licence 2378056581 Capitaine : Absent non excusé
- M. Adama K. licence 2545998050 délégué : Absent non excusé

Pour le Club de **MERY MERIEL FC**

- M. Aimen D. licence 2348061704 Éducateur : Présent
- M. Sofiane L. licence 2348019227 capitaine : Présent
- M. Sadri N. licence 23300014354 dirigeant : Présent
- M. Jean B licence 2339986920 délégué : Présent

Considérant que M. l'arbitre affirme formellement après identification sur photo que **M. Mounir T. licence 9605150301** inscrit sur la feuille de match en tant que numéro 8 n'a pas participé à la rencontre et identifie **M. Mohamed M. licence 2318050141** comme le joueur présent lors de la rencontre.

Considérant que l'éducateur, le capitaine et le dirigeant du **FC MERY MERIEL** confirment les dires de M. l'arbitre.

Considérant que le joueur **M. Mohamed M. licence 2318050141** est muté hors période. Son inscription sur la feuille de match aurait porté le nombre de mutés hors période à trois alors que le règlement n'en autorise que 2.

La commission dit demande d'évocation recevable et fondée au motif participation d'un joueur non inscrit sur la feuille de match.

La commission décide :

Match perdu par pénalité à l'équipe **USO BEZONS 2** pour en attribuer le gain à l'équipe de MERY MERIEL FC 1, étant rappelé que la perte par pénalité d'un match entraîne le retrait d'1 point au classement, conformément à l'article 40.1 du Règlement Sportif du DVOF.

USO BEZONS 2 : 0 but - 1 point
MERY MERIEL FC 1 : 5 buts 3 points

FRAIS DE DOSSIER :
MERY MERIEL : FC CREDIT 43,50 €
USO BEZONS : DEBIT 53,50 €

AMENDES affectées au club USO BEZONS :
100€ (20€x5) pour absence non excusée lors de l'audition.
300€ pour fraude sur identité.

DOSSIER TRANSMIS À LA COMMISSION DE DISCIPLINE.

RÉCLAMATIONS

DOSSIER FRANCONVILLE FC

Coupe U10 Centre n°5

Réclamation de **FRANCONVILLE FC** évoquée dans son mail du 31/03/2025 sur la participation et la qualification des joueurs de **ST BRICE FC** soupçonnant la participation au tour de Coupe de joueurs non-inscrits sur la feuille de match. Un joueur serait plus particulièrement visé : il s'agit de **J. Augustin licence n° 9603813659** portant lors de la rencontre, le numéro 1.

Le dossier est transféré à la Commission Football Animation pour traitement.

DOSSIER SARCELLES AAS

Match 28941842 du 29/03/2025 U14 D2 Poule A ST BRICE FC 22 / SARCELLES AAS 24

Réclamation de SARCELLES AAS 24 évoquée dans son mail du 31/03/2025 sur la participation et la qualification des joueurs de ST BRICE FC susceptibles d'avoir été alignés en équipe inférieure alors qu'ils évoluent régulièrement en équipe supérieure et que nous sommes dans les 5 dernières journées de championnat.

La Commission dit réclamation recevable et non fondée. Nous sommes effectivement dans les 5 dernières journées de championnat et seulement 2 joueurs ont participé au match ci-dessus et ont plus de dix matchs en équipe supérieure :

- B. Alain licence n° 2548346467 14 matchs
- T. Marvin licence n° 9603258956 12 matchs

La Commission dit RESULTAT ACQUIS SUR LE TERRAIN

FRAIS DE DOSSIER
SARCELLES AAS : DEBIT 43,50€

RÉSERVES

NEANT

HOMOLOGATIONS TOURNOIS

DEMANDE EXPRIMEE PAR ES FRETTOISE

Le club de l'ES FRETTOISE demande l'homologation des tournois U10 et U11 prévu en date du 7/06/2025.

Le dossier étant complet, la commission dit TOURNOIS HOMOLOGUES.

DEMANDES EXPRIMEES PAR ST BRICE FC

Le club de ST BRICE FC demande l'homologation des tournois :

- U7 prévu en date du 1/05/2025
- U8 prévu en date du 8/05/2025
- U9 prévu en date du 8/05/2025
- U10 prévu en date du 1/05/2025
- U11 prévu en date du 26/04/2025
- U12 prévu en date du 1/05/2025

Les dossiers étant complets, la commission dit TOURNOIS HOMOLOGUES.

Animateur de séance : JL. Faugeron

Secrétaire de séance : JF. Budet

La prochaine réunion se tiendra le lundi 7 avril 2025 à 14h.

COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES CALENDRIERS ET ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

RÉUNION DU 01 AVRIL 2025

Présents : MM. Pézière – Podan Mavounzy – Senecal- M. Cokgul
M. Macina (Comité)
Excusée : Mme Sylvestre

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS IMPORTANTES CONCERNANT LES MATCHES NON-JOUES

LA COMMISSION VOUS INFORME QU'EN RAISON DU NOMBRE IMPORTANT DE MATCHES NON-JOUES A CE JOUR ET N'AYANT PLUS DE DISPONIBLITES POUR LES REPORTER A UNE DATE PREVUE PAR LE CALENDRIER POUR LES MATCHES REMIS, NOUS SERONS DANS L'OBLIGATION DE FAIRE JOUER CES MATCHES EN SEMAINE. NOUS VOUS DEMANDONS DE BIEN VOULOIR PRENDRE TOUTES LES DISPOSITIONS NECESSAIRES LORS DE LA REPROGRAMMATION DE CES MATCHES.

INFORMATIONS IMPORTANTES (SAISON 2024/2025)

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

RAPPEL

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités. Tout mail envoyé à la Commission avec une adresse privée ne sera pas traité.

RAPPEL

Pour toute demande de dérogation et pour qu'elle soit prise en compte, nous vous rappelons qu'il est obligatoire de mentionner dans votre mail :
La catégorie, la division, la poule, le numéro du match, la date et le ou les matchs concernés.

ATTENTION

Article 10.2 du RS du DVOF
Si pour une raison quelconque, un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au DVOF au plus tard la veille du jour de la réunion (le mardi) de la Commission compétente précédant la date du match.

Pour toute demande de dérogation concernant horaires et dates de match, les clubs sont invités à utiliser l'application Foot clubs pour avoir la validation de la part des clubs adverses.

Aucune demande par mail ne sera prise en compte par la Commission.

RETOUR COMMISSION DES FINANCES

Selon l'article 3.6.3 du Règlement Sportif :
La Commission des Finances décide d'appliquer le règlement à savoir : la ou les équipes Seniors (Masculines et Féminines, Libre, Futsal, Entreprise et Loisir) et Séniors Vétérans des clubs débiteurs ci-dessus, seront sanctionnées de la perte d'un point au classement pour chacune des rencontres de compétitions (Championnat et Coupes) programmée après cette date et jusqu'à régularisation de leur situation financière.
D'autres sanctions pourront être prononcées toujours conformément à l'article 3.6.3 du RS du DVOF,
les mêmes sanctions, en suivant les mêmes règles, peuvent être prononcées, sur demande du D.V.O.F. à l'encontre des clubs qui évoluent en compétitions régionales, et qui ne se sont pas acquittés des sommes dont ils sont redevables envers le D.V.O.F. Les frais liés à la mise en œuvre d'une des sanctions visées ci-dessus sont mis à la charge du club concerné.

30/03 SENIORS D1- PERSAN US / St BRICE FC 2- MATCH N°28351985
PERSAN US 03 : 1 point de pénalité
30/03 SENIORS D2 POULE A – ARGENTEUIL FC 2 / PERSAN US 2- MATCH N°28352339
PERSAN US 03 : 1 point de pénalité
30/03 CRITERIUM +45 ans POULE C – ES HERBLAY 36 / RC ARGENTEUIL 35- MATCH N°28433241
RC ARGENTEUIL : 1 point de pénalité
30/03 SENIORS D2 POULE B – RC ARGENTEUIL 2 / PONTOISIENNE JS- MATCH N°28352604
RC ARGENTEUIL : 1 point de pénalité

COURRIERS DES CLUBS

PORTUGAIS DE PAIX ET VIVRE ENS. C.C.
Courriel du 26/03/2025
La COC a fait la stricte application de l'article 10.6
Extrait de l'ART 10.6 du RS du DVOF
En cas de terrain indisponible, le club recevant doit obligatoirement joindre, avec le courrier électronique informant de cette indisponibilité, l'arrêté municipal ou l'attestation de l'autorité en charge de la gestion des installations. Comme son adversaire, il ne sera pas tenu de présenter son équipe.

DEUIL ENGHIEN
Courriel du 28/03/2025
Anciens D4 Poule A
Match n°28425767 du 23/03/2025
AUVERS ENNERY 32 / DEUIL ENGHIEN 32
La Commission demande aux 2 clubs la communication du résultat pour validation

BEAUCHAMP
Courriel du 27/03/2025
U16 D3 Poule C
Match n°28945914 du 23/03/2025
CERGY PONTOISE/ BEAUCHAMP AS
La COC confirme le maintien au 20/04/2025

ECOUEN
Critérium +45 ans Poule B
Match n°284309658 13/10/2024
VEXIN AS 35 / ECOUEN FC 36
Suite erreur administrative, match retour à Ecouen

VAUREAL
Courrier du 31/03/2025
La COC vous demande de fournir les informations suivantes : la catégorie, la poule et la rencontre.

ERMONT
Courrier du 31/03/2025
Les matchs à domicile de l'équipe catégorie U18 D1 se joueront à 14 heures jusqu'à la fin de la saison 2024/2025

ESSG
Courriel du 31/03/2025
Les matchs à domicile de l'équipe catégorie U14 D3 Poule B se joueront au stade Auguste Delaune, 52 rue du Lt Georges KEISER à SANNOIS jusqu'à la fin de la saison 2024/2025

MATCHES À JOUER FOOTCLUBS

MARLY LA VILLE
U16 D3 Poule C
Match n°28945968 du 06/04/2025
MARLY LA VILLE ES 2 / ACADEMIE FOOTBALL CLUB 1
Match à jouer le 27/04/2025 à 13H
Nouvelle installation : Stade Martial DURONSOY à MARLY LA VILLE
Accord de la COC
Prévenir vos adversaires

VAUREAL
Anciens D4 Poule B
Match n°28898502 du 06/04/2025
BEAUCHAMP AS 2/ VAURAL FCM 3
Match à jouer le 27/04/2025
Motif : 3 matchs pour 2 terrains
Accord de la COC
Prévenir vos adversaires

FC2M
U16 D2 Poule B
Match n°28945009 du 31/03/2025
FC2M 1 / HERBLAY ES 1
Match maintenu au 20/04/2025
Motif non recevable
Accord de la COC
Prévenir vos adversaires

MATCHES À JOUER DATES HORAIRES

CORMEILLAIS
Critérium +45 ans Poule B
Match n°28430938 du 16/02/2025
VAUXOISE ES 35 / CORMEILLAIS ACS 35
INVERSION DE RENCONTRE
Match se jouera le 11/05/2025 au complexe de CORMEILLAIS
Accord de la COC
Prévenir vos adversaires

FONTENAY
SENIORS D4 Poule B

Match n°28899457 du 20/04/2025
FONTENAY FC 2 / AUVERS ENNERY FC 2
Match à jouer le 08/05/2025
Accord de la COC
Prévenir vos adversaires

AUVERS ENNERY
SENIORS D4 Poule B
Match n°28899430 du 23/02/2025
VEXIN AS 1 / AUVERS ENNERY FC 2
Match à jouer le 20/04/2025
Accord de la COC
Prévenir vos adversaires

PONTOISIENNE
SENIORS D2 Poule B
Match n°28352531 du 05/01/2025
PONTOISIENNE JS / ERMONT AS 2
Match à jouer le 20/04/2025
Accord de la COC
Prévenir vos adversaires

AUVERS ENNERY
SENIORS D4 Poule B
Match n°28899444 du 13/10/2024
AUVERS ENNERY FC 2 / CHAUMONTEL LUZARCHES 2
Match à jouer le 24/04/2025
Accord de la COC
Prévenir vos adversaires

CERGY PONTOISE
SENIORS Féminines
Match n°29685908 du 05/04/2025
CERGY PONTOISE FC 32 / BELLOY St MARTIN ASC 1
Nouvel horaire : 18 heures
Accord de la COC
Prévenir vos adversaires

THILLAY
CDM D1
Match n°28426712 du 30/03/2025
THILLAY VAUD'HERLAND 5 /PORTUGAIS PAIX VIVRE 5
Match à jouer le 27/04/2025
Accord de la COC
Prévenir vos adversaires

SURVILLIERS
Courriel du 30/03/2025
Anciens D4 Poule A
Match n°28898409 du 09/03/2025
CHAUMONTEL LUZARCHES 32 / SURVILLIERS AVENIR 30
Match à jouer le 06/04/2025
Accord de la COC
Prévenir vos adversaires

AUVERS ENNERY
Anciens D4 Poule A

Match n°28425775 du 06/04/2025
AUVERS ENNERY FC32 / CHAUMONTEL LUZARCHES 32
Match à jouer le 20/04/2025
Accord de la COC
Prévenir vos adversaires

SOISY
Critérium +45 ans Poule B
Match n°28895258 du 13/04/2025
SOISY ANDILLY MARGENCY 6 / CORMEILLAIS ACS 5
Match à jouer le 11/05/2025
Nouvelle installation : Stade Albert Schweitzer 2 SOISY SOUS MONTMORENCY
Accord de la COC
Prévenir vos adversaires

ERMONT
U14 D4 Poule C
Match n°28940019 du 05/04/2025
ERMONT AS 23 / HERBLAY ES 23
Match à jouer le 05/04/2025 à 14H
Accord de la COC
Prévenir vos adversaires

COSMO TAVERNY
SENIORS Féminines D1
Match n°29685909 du 05/04/2025
COSMO TAVERNY 2 / VILLIERS AFF 1
Nouvel horaire : 15 heures
Motif : 2 matchs à la même heure
Accord de la COC
Prévenir vos adversaires

MONTMAGNY
Seniors D4 Poule C
Match n°28436070 du 30/03/2025
MONTMAGNY /PONTOISIENNE JS 2
Match à jouer le 20/04/2025
Accord de la COC
Prévenir vos adversaires

MONTMAGNY
Anciens D2 Poule B
Match n°28425062 du 30/03/2025
MONTMAGNY / AUVERS ENNERY 31
Match à jouer le 20/04/2025
Accord de la COC
Prévenir vos adversaires

ROISSY EN FRANCE
Anciens D2 Poule A
Match n°28424927
ROISSY / BOUFFEMONT
Match à jouer le 20/04/2025
Accord de la COC
Prévenir vos adversaires

ARGENTEUIL RC
Anciens D1
Match n°28424796 du 30/03/2025
ARGENTEUIL RC 31 / FRANCONVILLE FC 31
Match à jouer le 11/05/2025
Accord de la COC
Prévenir vos adversaires

MARLY LA VILLE
U18 D2 Poule A
Match n°28947250 du 03/03/2025
MARLY LA VILLE ES 22 / JOUY FC 21
Match à jouer le 20/04/2025 13h
Stade DURONSOIS
Accord de la COC
Prévenir vos adversaires

PERSAN
Anciens D2 Poule B
Match n°28425060 du 30/03/2025
ENT. BEAUMONT MOURS PERSAN / PUISEUX LOUVRES
Match à jouer le 20/04/2025
Accord de la COC
Prévenir vos adversaires

PERSAN
Seniors D4
Match n°29269363 du 30/03/2025
ENT. BEAUMONT MOURS PERSAN / COURDIMANCHE
Match à jouer le 27/04/2025
Accord de la COC
Prévenir vos adversaires

PERSAN
Anciens D3 Poule C
Match n°28425630 du 30/03/2025
ENT. BEAUMONT MOURS PERSAN 32 / VALLEE DE SAUSSERON 31
Match à jouer le 27/04/2025
Accord de la COC
Prévenir vos adversaires

TOHO
CDM D1
Match n°28426711 du 30/03/2025
TOHO AS 5 / HERBLAY ES 5
Match à jouer le 27/04/2025
Accord de la COC
Prévenir vos adversaires

ERMONT
Critérium +45 ans Poule C
Match n°28895535 du 30/03/2025
ERMONT / MONTMORENCY
Match à jouer le 20/04/2025
Accord de la COC
Prévenir vos adversaires

GOUSSAINVILLE
Seniors D1
Match n°28351983 du 30/03/2025
GOUSSAINVILLE FC 1 / JOUY LE MOUTIER FC 1
Match à jouer le 20/04/2025
Accord de la COC
Prévenir vos adversaires

GOUSSAINVILLE
Anciens D3 Poule C
Match n°28425629 du 30/03/2025
GOUSSAINVILLE FC 32 / DOMONT FC 31
Match à jouer le 20/04/2025
Accord de la COC
Prévenir vos adversaires

GOUSSAINVILLE
U18 D1
Match n°28947121 du 30/03/2025
GOUSSAINVILLE FC 21 /MARLY LA VILLE FC 21
Match à jouer le 27/04/2025
Accord de la COC
Prévenir vos adversaires

AUVERS ENNERY
SENIORS D4 Poule B
Match n°28899448 du 20/04/20
AUVERS ENNERY FC 2 / St PRIX ES 2
Match à jouer le 01/05/2025
Accord de la COC
Prévenir vos adversaires

AUVERS ENNERY
SENIORS D4 Poule B
Match n°28899454 du 20/04/20
AUVERS ENNERY FC 2 / DOMONT FC 1
Match à jouer le 20/04/2025
Accord de la COC
Prévenir vos adversaires

GOUSSAINVILLE
U18 D3 Poule B
Match n°28947649 du 30/03/2025
GOUSSAINVILLE FC 22 / PUISEUX LOUVRES FC 21
Match à jouer le 20/04/2025
Accord de la COC
Prévenir cos adversaires

MATCHES PERDUS PAR PENALITE

SARCELLES
Séniors D3 Poule B
Match N° 28352589DU 09/03/2025
SARCELLES AAS3/ ERAGNY FC1
SARCELLES AAS 3 0 but -1 point pénalité
ERAGNY FC 1 0 but 3 pts
Pénalité de – 1 point pour Sarcelles AAS par suite de terrain impraticable

1ER FORFAIT NON AVISE AVEC AMENDE

FONTENAY
Seniors D4 Poule B
Match n°28435848 du 30/03/2025
FONTENAY EN PARISIS 2 / SAINT LEU 95 FC 3
FONTENAY EN PARISIS 2 Amende 30€
FONTENAY EN PARISIS 2 0 but -1 pt
SAINT LEU 95 FC 3 5 buts 3 pts

CHAMPAGNE
Anciens D3 Poule A
Match n°28425190 du 30/03/2025
MENUCOURT AS 32 / CHAMPAGNE 95 SFC 32
CHAMPAGNE FC Amende 30€
MENUCOURT AS 32 5 but 3 pt
CHAMPAGNE 95 SFC 32 0 buts -1 pts

GARGES
CDM Poule unique
Match n°28894009 du 30/03/2025
ENT. VALLEE SAUSSERON FLYNET / GARGES FCM 5
GARGES FCM 5 Amende 30€
GARGES FCM 5 0 but -1 pt
ENT. VALLEE SAUSSERON FLYNET 5 buts 3 pts

GOUSSAINVILLE
U18 D3 Poule B
Match n°28946742 du 16/03/2025
BEAUCHAMP AS 21 / GOUSSAINVILLE FC 22
GOUSSAINVILLE FC 22 Amende 30€
GOUSSAINVILLE FC 22 0 but -1 pt
BEAUCHAMP AS 21 5 buts 3 pts

NEUVILLE SUR OISE
Seniors D3 Poule C
Match n°28435063 du 30/03/2025
HERBLAY ES 2 / NEUVILLE SUR OISE ES 1
NEUVILLE SUR OISE ES Amende 30€
NEUVILLE SUR OISE ES 0 but -1 pt
HERBLAY ES 2 5 buts 3 pts

COSMO TAVERNY
Anciens D1
Match n°28424794 du 30/03/2025 du 30/03/2025
COSMO TAVERNY 31 / MONTMAGNY FC 31
COSMO TAVERNY 31 Amende 30€
OSMO TAVERNY 31 0 but -1 pt
MONTMAGNY FC 31 5 buts 3 pts

DEUIL ENGHIEN
U18 D3 Poule B
Match n°289447651 du 30/03/2025
BEZONS USO 22 / DEUIL ENGHIEN FC 21
BEZONS USO Amende 30€

ADAMOIS
U16 D2 Poule A
Match n°28944623 du 16/03/2025
ADAMOIS OL 22 / FRANCONVILLE FC 22
ADAMOIS OL 22 Amende 30€

COSMO TAVERNY
U16 D1
Match n°28944502 du 30/03/2025
OSNY FC 21 / COSMO TAVERNY 21
COSMO TAVERNY Amende 30€
COSMO TAVERNY 21 0 but -1 pt
OSNY FC 21 5 buts 3 pts

FOSSES
U16 D3 Poule A
Match n°28945363 du 30/03/2025
CORMEILLAIS ACS 23 / FOSSES FU 21
FOSSES FU 21 Amende 30€
FOSSES FU 21 0 but -1 pt
CORMEILLAIS ACS 23 5 buts 3 pts

ST PRIX
U16 D2 Poule A
Match n°28944630 du 30/03/2025
ERMONT AS 21 / SAINT PRIX ES 21
SAINT PRIX ES 21 Amende 30€
SAINT PRIX ES 21 0 but -1 pt
ERMONT ES 21 5 buts 3 pts

VAUREAL
U16 D3 Poule B
Match n°28945713 du 30/03/2025
BEAUCHAMP AS 22 / VAUREAL FCM 22
VAUREAL FCM 22 Amende 30€
VAUREAL FCM 22 0 but -1 pt
BEAUCHAMP AS 22 5 buts 3 pts

THILLAY VAUD'HERLAND
U18 D3 Poule A
Match n°28947514 du 30/03/2025
GROSLAY FC 1 / THILLAY VAUD'HERLAND 1
THILLAY VAUD'HERLAND 1 Amende 30€

THILLAY VAUD'HERLAND 1	0 but	-1 pt
GROSLAY FC 1	5 buts	3 pts

SAINT OUEN L AUMONE
U16 D1
Match n°28944497 du 30/03/2025
MONTMORENCY FC 1 / SAINT OUEN L'AUMONE AS 2

SAINT OUEN L'AUMONE AS 2	Amende	30€
SAINT OUEN L'AUMONE AS 2	0 but	-1 pt
MONTMORENCY FC 1	5 buts	3 pts

SARCELLES
U16 D3 Poule B
Match n°289446391 du 30/03/2025
COSMO TAVERNY 22 / SARCELLES AAS 25

SARCELLES AAS 25	Amende	30€
SARCELLES AAS 25	0 but	-1 pt
COSMO TAVERNY 22	5 buts	3 pts

HERBLAY
U16 D3 Poule D
Match n°28946389 du 30/03/2025
HERBLAY ES 22 / ENT.BEAUMONT MOURS US 21

HERBLAY ES 22	Amende	30€
HERBLAY ES 22	0 but	-1 pt
ENT.BEAUMONT MOURS US 21	5 buts	3 pts

MONTMAGNY
U14 D4 Poule B
Match n°28945715 du 29/03/2025
VAUREAL FCM 22 / MONTMAGNY FC 23

MONTMAGNY FC 23	Amende	30€
MONTMAGNY FC 23	0 but	-1 pt
VAUREAL FCM 22	5 buts	3 pts

PUISEUX LOUVRES
U15 D1 Poule B
Match n°28429342 du 29/03/2025
VILLIERS LE BEL FC 1 / PUISEUX LOUVRES 95 1

PUISEUX LOUVRES 95 1	Amende	30€
PUISEUX LOUVRES 95 1	0 but	-1 pt
VILLIERS LE BEL FC 1	5 buts	3 pts

2EME FORFAIT AVISE SANS AMENDE

ADAMOIS
U18 D2 Poule A
Match n°28947254 du 30/03/20255
CERGY PONTOISE FC 22 / ADAMOIS OL 22

ADAMOIS OL 22	0 but	-1 pt
CERGY PONTOISE FC 22	5 buts	3 pts

2EME FORFAIT NON AVISE AVEC AMENDE

ARGENTEUIL FC
Anciens D1
Match n°28424797 du 30/03/2025
OSNY FC 31 / ARGENTEUIL FC 31

ARGENTEUIL FC 31	Amende 35€	
ARGENTEUIL FC 31	0 but	-1 pt
OSNY FC 31	5 buts	3 pts

COURDIMANCHE
CDM D2
Match n°28894008 du 30/03/2035
COURDIMANCHE AS 5 / ARGENTEUIL FRANCO PORTUGAIS 6

COURDIMANCHE AS 5	Amende 35€	
COURDIMANCHE AS 5	0 but	-1 pt
ARGENTEUIL FRANCO PORTUGAIS 6	5 buts	3 pts

HERBLAY
U18 D2 Poule B
Match n°28947386 du 30/03/2025
COURDIMANCHE AS 21 / HERBLAY ES 21

HERBLAY ES 21	Amende 35€	
HERBLAY ES 21	0 but	-1 pt
COURDIMANCHE AS 21	5 buts	3 pts

BEZONS
U18 D3 Poule B
Match n°289447651 du 03/03/2025
BEZONS USO 22 / DEUIL ENGHIEN FC 21

BEZONS USO 22	Amende 35€

ADAMOIS
U16 D2 Poule A
Match n°28944623 du 16/03/2025
ADAMOIS OL 22 / FRANCONVILLE FC 22

ADAMOIS OL 22	Amende 35€

MONTMAGNY
U16 D3 Poule C
Match n°28945949 du 30/03/2025
VEXIN AS 21 / MONTMAGNY FC 22

MONTMAGNY FC 22	Amende 35€	
MONTMAGNY FC 22	0 but	-1 pt
VEXIN AS 21	5 buts	3 pts

3EME FORFAIT SANS AMENDE QUI GENERE FORFAIT GENERAL

CORMEILLAIS
U18 D2 Poule B
Match n°28947405 du 03/03/2025
ARGENTEUIL FC 22 / CORMEILLAIS ACS 22

ADAMOIS
U16 D2 Poule A
Match n°28944633 du 30/03/2025

ESSG 22 / ADAMOIS OL 22

FORFAIT GENERAL

CORMEILLAIS
U18 D2 Poule B
Pénalité de 110€

ADAMOIS
U16 D2 Poule A
Pénalité de 110€

Secrétaire de Séance
M. Senecal

Président de Séance
M. Podan-Mavounzy

COMMISSION ORGANISATION DES COMPÉTITIONS SECTIONS FÉMININES U14F À SENIORS F

RÉUNION du 31 mars 2025

Présents : MM. Huart - Joly

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis après-midi, nous vous demandons d'adresser vos mails avant ce jour avant 14h00.

INFORMATIONS IMPORTANTES

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

La liste des joueuses licenciées - issue de FOOTCLUB avec les photos - doit être présentée avant chaque début de compétition :

[U14F– U15F] – [U16F – U17F – U18F] – [U19F, U20F et Seniors F]

Rappel Article 13 du Règlement Sportif :

Tout manquement aux dispositions du Règlement Sportif pourra faire l'objet d'une sanction prévue à l'article 200 des Règlements Généraux ou à l'article 2 de l'annexe 2 des Règlements Généraux. L'équipe pour laquelle il est constaté une ou plusieurs non-utilisations et/ou non-transmission de la F.M.I. est considérée responsable et est soumise au barème de sanctions défini ci-dessous :

- En cas de 1ère non-utilisation (ou non-transmission) : avertissement
- En cas de 2ème non-utilisation (ou non-transmission) : amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF
- En cas de 3ème non-utilisation (ou non-transmission) et plus :
  - En critérium : amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF
  - En championnat : match perdu par pénalité à 'équipe fautive, l'équipe adverse conservant le bénéfice des points et des buts acquis sur le terrain
  - En coupe : match perdu à l'équipe fautive, l'équipe adverse étant qualifiée pour la suite de la compétition. L'équipe est considérée « responsable de la non-utilisation / non-transmission de la FMI » si elle ne respecte pas les règles d'utilisation définie dans la présente annexe du Règlement Sportif portant sur le règlement sur la Feuille de Match Informatisée.

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

TEMPS DE JEU PAR CATÉGORIE EN CRITÉRIUM
U15F à 8 : 2x35minutes, pause de 5 à 10mn
U18F à 8 : 2x40 minutes, pause de 5 à 10mn
Séniors F à 8 : 2x40 minutes, pause de 5 à 10mn

FEUILLES DE MATCHS
Seule la feuille de match foot à 8 recto/verso dûment rempli sera recevable
N'oublier pas le motif pour la non-utilisation de la FMI à inscrire au dos de la feuille de match
Dans les « réserves d'avant match »

INFORMATIONS

Les matchs de critérium U15F à 8, poule B s'arrêtent le 24 mai 2025 comme la poule A.
Les matchs du 31/05/25 ; 04/06/25 ; 07/06/25 et 11/06/25 ne seront pas joués.

COURRIERS CLUBS

BELLOY-ST MARTIN ASC
U15F poule B
Mail du 30 mars 25
Les matchs seniors F D1 sont gérés par la COC

Les matchs de critérium U15F à 8, poule B s'arrêtent le **24 mai 2025** comme la poule A.
Les matchs du 31/05/25 ; 04/06/25 ; 07/06/25 et 11/06/25 ne seront pas joués.
Le calendrier de la poule B à été revu le 25/01/25 et comporte 8 équipes au lieu de 6 à l'origine comme la poule A.
En match aller/retour ça donne 4 matchs supplémentaires, ce qui n'est pas équitable entre équipes U15 F à 8.
Le logiciel de mise en forme sur le site ne nous permet pas de gérer le fait que ces 4 journées soient masquées.
Cela va passer en information générale pour cette catégorie dans les PV suivants

MODIFICATIONS – DATES – HORAIRES - LIEUX

04 avril 2025

FC2M 2
Senior F à 8 poule A
Footclub du 04/01/25
J ournée 05, match 30120475 du 04/04/2025 contre Ent BEAUMONT MOURS 1
Changement de terrain : **Stade municipal, rue du port, Mériel**

05 avril 2025

FRANCONVILLE FC 1
U15F à 8 poule A
Footclub du 23/01/25
Journée 7, match 30120449 à 15h30 contre TAVERNY COSMO 1
Rencontre inversée : **Stade Jean Rolland, 112 rues des pommiers Saulniers, Franconville**
Accord des 2 clubs et de la commission féminine

Ent BEAUMONT-MOURS 1
U18F à 8 poule A
Footclub du 17/03/25
Journée 06, match 30120508 du 05/04/2025 reçoit ECOUENFC 1
Nouvelle heure : **13h00**
Accord des 2 clubs et de la commission féminine

Terre de jeu &

07 avril 2025

Ent BEAUMONT-MOURS 1
Senior F à 8 poule A
Footclub du 06/03/25
Journée 03, match 30120468 du 07/03/2025 DOMONT FC 1 reçoit, stade des fauvettes.
Changement de date : **lundi 07 avril 2025, nouvelle heure : 20h00**
Accord des 2 clubs et de la commission féminine

11 avril 2025

CHAUMONTEL-LUZARCHES AS 1
Senior F à 8 poule A
Mail - Footclub du ?
Journée 3, match 30120470 à 20h30 contre MERY-MERIEL FC 2

Ent BEAUMONT-MOURS 1
Senior F à 8 poule A
Footclub du 20/03/25
Journée 04, match 30120472 du 21/03/2025 reçoit MAGNY-EN-VEXIN FC1
Changement de date : **11 avril 2025**
Accord des 2 clubs et de la commission féminine

24 mai 2025

ECOUEN FC 1
U18F à 8 poule A
Footclub du 20/03/25
Journée 10, match 30120519 à 17h00 reçoit ST OUEN L'AUMONE AS 1
Changement de date : **24 mai 2025**
Accord des 2 clubs et de la commission féminine

AMENDES

FORFAIT AVISE

DOMONT FC1
Senior F à 8 poule A
Journée 05, match 30120474 du 04/04/2025 contre MAGNY EN VEXIN 1
1ier forfait

COMMISSION ORGANISATION DES COUPES DÉPARTEMENTALES

RÉUNION DU 01 AVRIL 2025

Comité restreint

INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions en première instance sont susceptibles d'appel devant le **C**omité d'**A**ppel **C**hargé des **A**ffaires **C**ourantes (CACAC), dans les conditions de forme, de délai et de droit, prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise.

POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION

APPLICATION DE L'ART 20.3 DU R.S du D.V.O.F

ART 20.3 Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au DVOF le mardi précédent la date du match.

Tout club ne se conformant pas à cette procédure, se verra infliger une amende fixée à l'annexe 2 du RS du DVOF.

COURRIER

Les clubs ne doivent traiter qu'une seule demande par courrier ou mail.
La commission rappelle aux clubs que pour tout courrier concernant leur rencontre, ils doivent impérativement indiquer sur papier officiel du club (un sujet par courrier), en précisant les indications suivantes en référence :

COUPE
CATÉGORIE
NUMERO DU MATCH DATE

Sans ces renseignements, les courriers ne seront pas pris en considération par la commission.
De plus, les clubs désirant un arbitre doivent formuler leur demande par courrier à la CDA.

INDEMNITÉS D'ARBITRAGE

Les indemnités d'arbitrage sont à la charge du Club qui en fait la demande, ou à la charge des deux Clubs dans le cas d'arbitres désignés par la Commission Départementale d'Arbitrage (Décision du Comité de Direction du 04 Mai 2001)

COMMUNIQUÉ

La commission gère 17 coupes, ce qui représente un très grand nombre de rencontres. Des oublis ou des erreurs peuvent parfois se glisser au cours des différents tirages.

Nous demandons aux clubs d'être vigilants et de nous les signaler aussitôt, afin que nous puissions rectifier rapidement, tant que cela est encore possible.

ATTENTION

HORAIRES DES MATCHES DE COUPES

(Sans Lever de rideau)

- 14 ans (U14)	15H00
- 16 ans (U16)	13H30
- 18 ans (U18)	13H30
- Sénior(e)s	15H00
- CDM	09H45
- Anciens	09H30
- Féminines U15F U18F	15H00

RAPPEL

Appels aux feuilles de matches soumis à amendes forfaitaires.

Merci aux clubs de communiquer leurs résultats le plus rapidement possible.

RESTITUTION TROPHEES SAISON 2023 - 2024

La commission décide d'infliger une **amende de 50€** comme prévu dans l'Annexe Financière du règlement du DVOF aux clubs :

- **ADAMOIS OL** pour la CVO Séniors H
- **VAUREAL FCM** pour la CVO Anciens
- **ST LEU 95 FC** pour la CVO +55
- **ARGENTEUIL RC** pour la CVO U16

Secrétaire de séance : M. JF Budet

Prochaine commission : 08/04/2025.

COMMISSION DÉPARTEMENTALE FOOTBALL D'ANIMATION

RÉUNION DU 31 MARS 2025

Présents : Mme Gontarczyk (Présidente) – Mme Bastos

M Doucara – M Joseph – M Le Nagard – M Rabia – M Sénécal

Assistent : Mme Escroignard (Comité) – M Allard (CTDAP)

INFORMATIONS IMPORTANTES

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

La liste des joueurs licenciés - issue de FOOTCLUB avec les photos - doit être présentée avant chaque début de compétition :

[U 6 – U7] – [U8 – U9] – [U10 – U11] – [U12 – U13]

RAPPEL

Toutes les feuilles de plateaux et feuilles de présence des clubs doivent être déposées dans FAL.
Aucun document ne doit être envoyé par courrier, mail ou déposé au DVOF. La commission ne pourra plus prendre en compte ces documents.
En cas de non-respect de ces consignes les clubs s'exposent à une amende après 2 appels dans les PV de la commission.
La commission rappelle aux clubs de bien respecter les horaires d'arrivée sur les rencontres de plateaux ou critérium ainsi que le nombre d'enfants prévus.
ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis soir à partir de 18 h 00, nous vous demandons d'adresser vos mails ou fax avant 16 h 00, pour être traités le soir même.

INFORMATION

Rappel Article 13 du Règlement Sportif :

Tout manquement aux dispositions du Règlement Sportif pourra faire l'objet d'une sanction prévue à l'article 200 des Règlements Généraux ou à l'article 2 de l'annexe 2 des Règlements Généraux. L'équipe pour laquelle il est constaté une ou plusieurs non-utilisations et/ou non-transmission de la F.M.I. est considérée responsable et est soumise au barème de sanctions défini ci-dessous :

- En cas de 1ère non-utilisation (ou non-transmission) : avertissement
- En cas de 2ème non-utilisation (ou non-transmission) : amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF
- En cas de 3ème non-utilisation (ou non-transmission) et plus :
  - En critérium : amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF
  - En championnat : match perdu par pénalité à 'équipe fautive, l'équipe adverse conservant le bénéfice des points et des buts acquis sur le terrain
  - En coupe : match perdu à l'équipe fautive, l'équipe adverse étant qualifiée pour la suite de la compétition. L'équipe est considérée « responsable de la non-utilisation / non-transmission de la FMI » si elle ne respecte pas les règles d'utilisation définie dans la présente annexe du Règlement Sportif portant sur le règlement sur la Feuille de Match Informatisée.

COURRIERS DES CLUBS

ARGENTEUIL FC : Mail du 31 03 25
Pris note de la réception des documents concernant le centre du Challenge U11 du 29/03/25

ARGENTEUIL RC : Mail du 31 03 25
Pris note de votre impossibilité de recevoir un centre du plateau U8 du 05/04/25.

AUVERS ENNERY FC : Mail du 27 03 25
Pris note du forfait avisé de votre équipe 1 sur critérium U13 – série 1 poule A du 29/03/25 à BELLOY ST MARTIN ASC

BEAUCHAMP AS : Mail du 27 03 25
Pris note de l'annulation du forfait avisé de votre équipe 23 sur critérium U12 – Série 3 poule C du 29/03/25 à ARGENTEUIL FC et donc annulation du forfait général et de l'amende.

BEAUCHAMP AS : Mail du 29 03 25
Pris note de votre réponse concernant l'appel de feuille de présence de vos U9 sur centre d'ERAGNY FC

BEAUCHAMP AS : Mail du 29 03 25
Pris note de demande d'inversion du score de votre équipe sur critérium U13 du 29/03/25 à MONTIGNY FC suite erreur de saisie sur FMI

BEZONS USO : Mail du 27 03 25
Pris note du forfait avisé de vos 3 équipes sur critérium U12 – série 3 poules A – B & C du 29/03/25 à ECOUEN FC

BONNEUIL ASC : Mail du 27 03 25
Pris note du forfait avisé de votre équipe 1 sur critérium U13 – série 1 poule C du 29/03/25 à SURVILLIERS AVENIR

BRUYERES BERNES USM : Mail du 28 03 25
Pris note de l'erreur de la FMI sur les matchs de critérium U12 & U13 du 15/03 contre MARLY ES. La commission annule l'appel de feuille de match

BRUYERES BERNES USM : Mail du 01 04 25
Pris note de votre impossibilité de recevoir un centre du plateau U9 du 05/04/25.

CHAMPAGNE SFC : Mail du 27 03 25
Pris note du forfait avisé d'une équipe U6/U7 sur centre du plateau U6/U7 du 29/03/25 à ROISSY US

CHAUMONTEL LUZARCHES AS : Mail du 01 04 25
Pris note de votre impossibilité de recevoir un centre du plateau U8 du 05/04/25.

CORMEILLAIS ACS : Mail du 31 03 25
Pris note du problème de FMI sur rencontre critérium U12 Avenir du 29/03/25 contre ECOUEN FC

COSMO TAVERNY : Mail du 31 03 25
Pris note du forfait avisé d'une équipe U9 sur centre du plateau du 05/04/25. Pris note également de l'adresse du stade : Stade des Marboulus Chemin de l'Isle à BESSANCOURT

EAUBONNE CSM : Mail du 31 03 25
Pris note du forfait non avisé de votre équipe 1 sur critérium U11 série 2 poule A du 29/03/25 à BELLOY ST MARTIN ASC

ECOUEN FC : Mail du 31 03 25
Pris note du forfait avisé de votre équipe 1 sur critérium U11 série 1 poule A du 05/04/25 à AUVERS ENNERY FC

ECOUEN FC : Mail du 31 03 25
Pris note du forfait avisé de votre équipe 1 sur critérium U11 série 1 poule A du 05/04/25 à VEXIN AS

ENTENTE BEAUMONT MOURS : Mail du 30 03 25
Pris note de la réception des documents concernant le centre du Challenge U11 du 29/03/25

ENTENTE BEAUMONT MOURS : Mail du 01 04 25
Pris note de vor réponse concernant l'appel de feuille de match sur critérium U12 série 3 poule A du 22/03/25 contre BEZONS USO

ENTENTE SSG : Mail du 31 03 25
Pris note du problème de FMI sur rencontre critérium U12 Avenir du 29/03/25 contre CERGY PONTOISE FC

ERMONT AMS : Mail du 31 03 25
Pris note de la réception de la feuille de match papier réclamée sur critérium U12 du 22/03/25 contre BELLOY ST MARTIN ASC

FOSSES UF : Mail du 01 04 25
Pris note de la réception de la liste de vos joueurs ayant participé au match de critérium U10 série 1 poule B du 22/03/25 au THILLAY ESM

FRANCONVILLE FC : Mail du 31 03 25
Pris note de la réception des documents concernant le centre du Challenge U10 du 29/03/25

HERBLAY ES : Mail du 29 03 25
Pris note de la réception des documents concernant le centre du Challenge U11 du 29/03/25

JOUY FC : Mail du 27 03 25
Pris note votre réponse concernant l'appel de feuilles de matchs sur critérium U10 du 22/03/25

MAGNY FC : Mail du 28 03 25
Pris note du forfait avisé de votre équipe 1 sur critérium U13 – série 1 poule E du 29/03/25 à ENTENTE BEAUMONT MOURS

MONTIGNY FC : Mail du 29 03 25
Pris note du forfait avisé de vos équipes U8 sur centre du plateau du 05/04/25 à BEAUCHAMP AS

NEUVILLE AS : Mail du 27 03 25
Pris note du forfait avisé de votre équipe 21 sur critérium U12 – série 1 poule B du 29/03/25 à ERMONT AMS

OSNY FC : Mail du 28 03 25
Pris note du forfait avisé de votre équipe 2 sur critérium U13 – série 2 poule F du 29/03/25 contre GARGES FCM

PARMAIN AC : Mail du 31 03 25
Pris note de votre impossibilité de recevoir un centre du plateau U8 du 05/04/25.

PERSAN US : Mail du 30 03 25
Pris note de votre réponse concernant l'avertissement FMI. La commission n'a enregistré qu'un seul forfait du club de ST PRIX ES en U11. Pour l'équipe 1 le DVOF n'étant pas averti, le forfait n'est donc pas enregistré et vous auriez dû faire la FMI en indiquant : « équipe adverse absente » et la transmettre.

PERSAN US : Mail du 26 03 25
Pris note de votre réclamation concernant l'amende pour non-organisation du centre du plateau du 08/03/25. Après vérification la commission annule l'amende.

PONTOISIENNE JS : Mail du 01 04 25
Pris note du problème rencontré avec la FMI sur les rencontres de critérium U12 série 2 poules G & H contre MONTIGNY FC. La commission a bien reçu les feuilles de match papier.

ROISSY US : Mail du 28 03 25
Pris note du forfait avisé de votre équipe 21 sur critérium U12 – série 1 poule C du 29/03/25 à SOISY AM FC

SARCELLES AAS : Mail du 30 03 25
Pris note du problème de FMI rencontré sur match critérium U10 du 22/03/25 contre BEAUCHAMP AS 3

SURVILLIERS AVENIR : Mail du 31 03 25
Pris note de votre impossibilité de recevoir un centre du plateau U8 du 05/04/25. Le centre est transféré dans son intégralité à ROISSY US

VAUREAL FCM : Mail du 31 03 25
Pris note de l'absence excusée du responsable de la catégorie U6/U7 à la convocation

VEMARS ST WITZ : Mail du 28 03 25
Pris note de votre impossibilité de déposer les feuilles du centre dans FAL

VEXIN AS : Mail du 28 03 25
Pris note du forfait avisé de votre équipe 22 sur critérium U12 – série 2 poule F du 29/03/25 à VILLIERS FC

VEXIN AS : Mail du 28 03 25
Pris note du forfait avisé de votre équipe 1 sur critérium U13 – série 1 poule E du 29/03/25 contre SARCELLES AAS

FESTIVAL FOOT U13

Finale Départementale du Samedi 5 Avril 2025

La phase finale du Festival Foot U13 aura lieu Samedi 5 Avril 2025 sur les installations du club de l'ES HERBLAY.

Pour rappel, toutes les feuilles de présence devront être envoyées au DVOF Lundi 31 Mars 2025 à 16h00 au plus tard.

Les équipes sont attendues pour **8h45**, munies de leur feuille de présence dûment complétée (en cas de changement de joueurs) ainsi que la liste des joueurs ou joueuses licencié(es) issue de Footclubs (avec la photo).

Le tirage au sort des premières rencontres a eu lieu en direct lors de la réunion préparatoire en visioconférence du lundi 24 mars.

ARGENTEUIL RC 1
CERGY PONTOISE FC 1
COSMO TAVERNY 1
SARCELLES AAS 1
ERAGNY FC 1
ST BRICE FC 1
ENTENTE SSG SAM 1
ERMONT AMS 1

OSNY FC 1
ST LEU FC 1
GARGES FCM 1
ST OUEN AS 1
VAUREAL FCM 1
ARGENTEUIL RC 2
ST BRICE FC 1
FRANCONVILLE FC 1
COSMO TAVERNY 1
VILLIERS FC 3
PERSAN US 1
ENTENTE SSG 1
HERBLAY ES 2
CERGY PONTOISE FC 1
DEUIL ENGHIEN FC 1
SARCELLES AAS 1

COUPE DU COMITE U12

4ème Tour Samedi 5 Avril 2025

Durée des rencontres :
Poule de 4 : 1 x 20 minutes (sans mi-temps)
Poule de 3 : 2 x 15 minutes

Les premiers de chaque centre seront qualifiés pour la Phase Finale Départementale du 8 Mai 2025

Les documents concernant l'organisation de ce 4ème tour seront envoyés par mail sur la messagerie officielle des clubs à compter du Jeudi 27 Mars 2025.

La commission vous rappelle également l'obligation de respecter l'ordre des rencontres

ATTENTION : Tous les documents dûment complétés devront être réceptionnés par la commission au plus tard le LUNDI 14 AVRIL 2025 à 16 Heures dernier délai

Après vérification administratives, les équipes classées 1ère de chaque centre, seront qualifiées pour la Finale Départementale du 8 Mai 2025.

Centre 1	St OUEN AS	Centre 2	SARCELLES AAS	Centre 3	GONESSE RC	Centre 4	ERMONT AMS
St Ouen AS 1		Sarcelles AAS 1		Entente SSG 1		Ermont AMS	
St Ouen AS 2		Sarcelles AAS 2		Deuil-Enghine FC 1		St Brice FC 1	
Cergy-Pontoise FC 1		Cormeillais ACS 1		Entente Beaumont Mours 1		Argenteuil RC 1	
Franconville FC 1		Beauchamp AS 1		Gonesse RC 1		Argenteuil RC 4	

AUDITION

Pour le club de ROISSY US
- Mr GASMI – Le Responsable du Centre Absence Excusée

Pour le club de VEMARS ST WITZ FC
- Mr VAN-BURK Quentin – Le Responsable la catégorie U6/U7 & U8/U9

A la suite du centre du plateau U6/U7 du 08/03/25 à ROISSY UR
Après audition de la personne présente, la commission donne les conseils d'usage, à savoir qu'en cas d'absence d'un club sur un centre de plateau : le club doit envoyer un mail au DVOF avec copie au club recevant pour prévenir de son absence.

Pour le club de ST OUEN AS
- Mr Le Responsable de la Catégorie U6/U7 Absence non excusée

Pour le club de VAUREAL FCM
- Mr MEKOUES Djamel – Le Responsable École de Foot

A la suite du centre du plateau U6/U7 du 08/03/25 à ST OUEN AS
Après audition de la personne présente, la commission donne les conseils d'usage, à savoir qu'en cas d'absence d'un club sur un centre de plateau : le club doit envoyer un mail au DVOF avec copie au club recevant pour prévenir de son absence.

CONVOCATION URGENTE

Lundi 7 Avril 2025 à 20h00

Pour le club de ST BRICE
- Mr BELKHEDRA Amaury - Responsable Équipe ST BRICE FC 3
- Mr BOUGRAF Sofiane - Responsable Équipe ST BRICE FC 1

Pour le club de FRANCONVILLE FC
- Mr PINTO MARQUES - Responsable Équipe FRANCONVILLE FC 1

Pour le club de ST PRIX ES
- Mr GUECHTAL Younes - Responsable Équipe ST RPIX ES 1

A la suite du centre n° 5 du Challenge U10 du 30/03/25 à FRANCONVILLE FC

1er APPEL DE FEUILLES DE PLATEAUX

ATTENTION

Pour rappel : sans réponse de la part des clubs, une amende sera de 52€ sera appliquée par feuilles de match non reçue comme spécifiée dans l'annexe financière 2024/2025

PLATEAU U8/U9 Niveau 1 du 22 03 25

THILLAY ESM : 1er appel de la feuille de présence de vos U7 et feuille de centre récapitulative sur votre site n°25 à THILLAY ESM

SARCELLES AAS : 1er appel de la feuille de présence de vos U7 sur le site n°25 à THILLAY ESM

1er APPEL DE FEUILLES DE PRESENCE FESTIVAL FOOT U13

La commission rappelle aux clubs suivants d'envoyer rapidement la feuille de présence de leurs joueurs et joueuses pour la Finale du Festival Foot U13 du 5 Avril prochain :

U13G

- ST LEU FC 1
- GARGES FCM 1
- VILLIERS FC 3

U13F

- ARGENTEUIL RC 1
- CERGY PONTOISE FC 1
- COSMO TAVERNY 1
- SARCELLES AAS 1
- ERAGNY FC 1
- ENTENTE SSG SAM 1
- ERMONT AMS 1

1er APPEL DE FEUILLES DE CENTRES DU CHALLENGE U10 & U11

CHALLENGE U10

- Centre n° 2 : MONTMORENCY FC
- Centre n° 4 : CORMEILLAIS ACS
- Centre n° 8 : ADAMOIS OL

CHALLENGE U11

- Centre n° 2 : ARGENTEUIL RC
- Centre n° 6 : MERY MERIEL FC
- Centre n° 8 : ERMONT AMS

1er APPEL DE FEUILLES DE CRITERIUM

ATTENTION

Pour rappel : sans réponse de la part des clubs, une amende sera de 52€ sera appliquée par feuilles de match non reçue comme spécifiée dans l'annexe financière 2024/2025

CRITERIUM U10

SURVILLIERS AVENIR 21 : 1er appel de la feuille de match n° 30148244 – critérium U10 série 1 poule B du 22/03/25 contre MENUCOURT AS 21

MONTSOULT BAILLET US 21 : 1er appel de la feuille de match n° 30148245 – critérium U10 série 1 poule B du 22/03/25 contre GAFEBP 21

CRITERIUM U12

ERAGNY FC 22 : 1er appel de la feuille de match n° 30186614 – critérium U12 série 1 poule B du 29/03/25 contre GONESSE RC 22

COURDIMANCHE AS 21 & 22 : 1er appel des feuilles de matchs n° 30177883 & 30177911 – critérium U12 série 2 poules G & H du 29/03/25 contre MONTMORENCY FC 21 & 22

ECOUEN FC 21 & 22 : 1er appel des feuilles de matchs n° 30177896 & 30178024 – critérium U12 série 3 poules A & B du 29/03/25 contre BEZONS USO 21 & 22

GARGES FCM 23 & 24 : 1er appel des feuilles de matchs n° 30178026 & 30178054 – critérium U12 série 3 poules B & C du 29/03/25 contre ENTENTE BEAUMONT MOURS 22 & 23

BEAUCHAMP AS 22 : 1er appel de la feuille de match n° 30178027 – critérium U12 série 3 poule B du 29/03/25 contre ARGENTEUIL RC 23

CRITERIUM U13

PIERRELAYE FC 3 : 1er appel de la feuille de match n° 53049539 – critérium U13 série 1 poule C du 29/03/25 contre GARGES FCM 4

CORMEILLAIS ACS 1 : 1er appel de la feuille de match n° 53049567 – critérium U13 série 1 poule D du 29/03/25 contre GROSLAY FC 1

BEZONS USO 1 & 2 : 1er appel des feuilles de matchs n° 53049642 & 53049670 – critérium U13 série 2 poule A & B du 29/03/25 contre VAUREAL FCM 1 & 2

2ème APPEL DE FEUILLES DE PLATEAUX

ATTENTION

Pour rappel : sans réponse de la part des clubs, une amende sera de 52€ sera appliquée par feuilles de match non reçue comme spécifiée dans l'annexe financière 2024/2025

PLATEAU U6/U7 du 15 03 25

BOUFFEMONT AC : 2ème appel de la feuille de présence de vos U7 et feuille de centre récapitulative sur votre site n°5 à BOUFFEMONT FC

GARGES FCM : 2ème appel de la feuille de présence de vos U7 sur le site n°5 à BOUFFEMONT FC

GOUSSAINVILLE FC : 2ème appel de la feuille de présence de vos U7 et feuille de centre récapitulative sur votre site n°15 à GOUSSAINVILLE FC

FRANCONVILLE FC : 2ème appel de la feuille de présence de vos U7 sur le site n°15 à GOUSSAINVILLE FC

GROSLAY FC : 2ème appel de la feuille de présence de vos U7 sur votre site n°16 à GROSLAY FC

FRANCONVILLE FC : 2ème appel de la feuille de présence de vos U7 sur le site n°16 à GROSLAY FC

MONTMORENCY FC : 2ème appel de la feuille de présence de vos U7 et feuille de centre récapitulative sur votre site n°18 à MONTMORENCY FC

PONTOISIENNE JS : 2ème appel de la feuille de présence de vos U7 sur le site n°19 à PIERRELAYE FC

VEXIN AS : 2ème appel de la feuille de présence de vos U7 sur le site n°19 à PIERRELAYE FC

PUISEUX LOUVRES FC : 2ème appel de la feuille de présence de vos U7 et feuille de centre récapitulative sur votre site n°20 à PUISEUX LOUVRES FC

THILLAY ESM : 2ème appel de la feuille de présence de vos U7 et feuille de centre récapitulative sur votre site n°25 à THILLAY ESM

SARCELLES AAS : 2ème appel de la feuille de présence de vos U7 sur le site n°25 à THILLAY ESM

2ème APPEL DE FEUILLES DE CRITERIUM

ATTENTION

Pour rappel : sans réponse de la part des clubs, une amende sera de 52€ sera appliquée par feuilles de match non reçue comme spécifiée dans l'annexe financière 2024/2025

CRITERIUM U10

BEZONS USO 21 – 22 & 23 : 2ème appel des feuilles de matchs n° 30157396 – 30157439 & 30157498 – critérium U10 série 3 poules A – B & C du 22/03/25 contre ADAMOIS OL 21 - 22 & 23

THILLAY ESM 21 : 2ème appel de la feuille de match n° 30148264 – critérium U10 série 1 poule B du 22/03/25 contre FOSSES UF 22

SURVILLIERS AVENIR 21 : 2ème appel de la feuille de match n° 30148266 – critérium U10 série 1 poule B du 22/03/25 contre MONTSOULT BAILLET US 21

ST BRICE FC 22 & 23 : 2ème appel des feuilles de matchs n° 30149394 & 30149439 – critérium U10 série 2 poules E & F du 22/03/25 contre ENTENTE BEAUMONT MOURS 21 & 22

FRANCONVILLE FC 23 : 2ème appel de la feuille de match n° 30149529– critérium U10 série 2 poule H du 22/03/25 contre GONESSE RC 23

CRITERIUM U11

ST OUEN AS 1 & 2 : 2ème appel des feuilles de matchs n° 53043169 & 53043219 – critérium U11 série 2 poules A & B du 22/03/25 contre MENUCOURT AS 1 & 2

PERSAN US 1 : 2ème appel de la feuille de match n° 53043170 – critérium U11 série 2 poule A du 22/03/25 contre ST PRIX ES 1

CRITERIUM U12

THILLAY ESM 21 : 2ème appel de la feuille de match n° 30176225 – critérium U12 série 1 poule C du 22/03/25 contre MARCOUVILLE CITY CPA 21

VAUREAL FCM 21 & 22 : 2ème appel des feuilles de matchs n° 30177455 & 30177483 – critérium U12 série 2 poules A & B du 22/03/25 contre CERGY PONTOISE FC 23 & 24

ARGENTEUIL RC 22 : 2ème appel de la feuille de match n° 30177993 – critérium U12 série 3 poule A du 22/03/25 contre MONTMAGNY FC 21

BEAUCHAMP AS : 2ème appel de la feuille de match n° 30178046 – critérium U12 série 3 poule C du 15/03/25 contre ENTENTE BEAUMONT MOURS 23

CRITERIUM U13

SARCELLES AAS 2 : 2ème appel de la feuille de match n° 53049596 – critérium U13 série 1 poule E du 15/03/25 contre FRETTOISE ES 1

VAUREAL FCM 21 & 22 : 2ème appel des feuilles de matchs n° 53049586 & 53049667 – critérium U13 série 2 poules A & B du 22/03/25 contre CERGY PONTOISE FC 2 & 3

ENTENTE SSG 3 : 2ème appel de la feuille de match n° 53049721 – critérium U13 série 2 poule D du 22/03/25 contre ARGENTEUIL FC 4

2ème APPEL DE FEUILLES DE PLATEAUX

ATTENTION

Pour rappel : sans réponse de la part des clubs, une amende sera de 52€ sera appliquée par feuilles de match non reçue comme spécifiée dans l'annexe financière 2024/2025

PLATEAU U8/U9 Niveau 1 du 08 03 25

ST OUEN AS : 2ème appel de la feuille de présence de vos U8-U9 sur le site n°3 à OSNY FC

PLATEAU U8 Niveau 2 du 08 03 25

ENTENTE BOISSY CHARS : 2ème appel de la feuille de présence de vos U8 sur le site n°9 à MAGNY FC

ST OUEN AS : 2ème appel de la feuille de présence de vos U8 sur le site n°9 à MAGNY FC

MONTMORENCY FC : 2ème appel de la feuille de présence de vos U8 niveau 2 et feuille de centre récapitulative sur votre site n°11 à MONTMORENCY FC

PONTOISIENNE JS : 2ème appel de la feuille de présence de vos U8 niveau 2 et feuille de centre récapitulative sur votre site n°13 à PONTOISIENNE JS

GOUSSAINVILLE FC : 2ème appel de la feuille de présence de vos U8 sur le site n°14 à ROISSY US

PLATEAU U9 Niveau 2 du 08 03 25

BEAUCHAMP AS : 2ème appel de la feuille de présence de vos U9 sur le site n°1 à AS ERAGNY FC

PONTOISIENNE JS : 2ème r appel de la feuille de présence de vos U9 sur le site n°1 à AS ERAGNY FC

MONTMORENCY FC : 2ème appel de la feuille de présence de vos U9 sur le site n°3 à COSMO TAVERNY

MAGNY FC : 2ème appel de la feuille de présence de vos U9 sur le site n°14 à ENTENTE SSG

GROSLAY FC : 2ème appel de la feuille de présence de vos U9 sur le site n°15 à SOISY AM FC

GOUSSAINVILLE FC : 2ème appel de la feuille de présence de vos U9 sur le site n°16 à ST BRICE FC

AMENDES

MARCOUVILLE CITY CPA 21 : Non réception de la feuille de match n° 30176218 – critérium U12 série 1 poule C du 15/03/25 contre ROISSY US 21
Non-transmission de la feuille de présence après 2 relances
Amende : 52€

ST PRIX ES 22 : Non réception de la feuille de match n° 30176219 – critérium U12 série 1 poule C du 15/03/25 contre PERSAN US 21
Non-transmission de la feuille de présence après 2 relances
Amende : 52€

ST BRICE FC 24 : Non réception de la feuille de match n° 30177420 – critérium U12 série 2 poule D du 15/03/25 contre DEUIL ENGHIEN FC 22
Non-transmission de la feuille de présence après 2 relances
Amende : 52€

PUISEUX LOUVRES FC 1 & 2 : Non réception des feuilles de matchs n° 53049633 & 53049661 – critérium U13 série 2 poules A & B du 15/03/25 contre ARGENTEUIL FC 1 & 2
Non-transmission de la feuille de présence après 2 relances
Amende : 52€ x 2 = 104€

ST BRICE FC 3 : Non réception de la feuille de match n° 53049716 – critérium U13 série 2 poule D du 15/03/25 contre DEUIL ENGHIEN FC 3
Non-transmission de la feuille de présence après 2 relances
Amende : 52€

ENTENTE BOISSY CHARS : Non réception de la feuille de présence sur le plateau U8 niveau 2 du 08/03/25 sur le site n°9 à MAGNY EN VEXIN FC malgré deux appels de feuille sur le PV de la commission
Non-transmission de la feuille de présence après 2 relances
Amende : 52€

MONTMORENCY FC : Non réception de la feuille de centre récapitulative sur le plateau U8 niveau 2du 08/03/25 sur votre site le n°11 à MONTMORENCY FC malgré deux appels de feuille sur le PV de la commission ;
Non-transmission de la feuille de présence après 2 relances
Amende : 52€

MONTMORENCY FC : Non réception de la feuille de présence sur le plateau U8 niveau 2 du 08/03/25 sur votre site le n°11 à MONTMORENCY FC malgré deux appels de feuille sur le PV de la commission
Non-transmission de la feuille récapitulative du centre après 2 relances
Amende : 52€

PONTOISIENNE JS : Non réception de la feuille de centre récapitulative sur le plateau U8 niveau 2 du 08/03/25 sur votre site le n°13 à PONTOISIENNE JS malgré deux appels de feuille sur le PV de la commission ;
Non-transmission de la feuille de présence après 2 relances
Amende : 52€

PONTOISIENNE JS : Non réception de la feuille de présence sur le plateau U8 niveau 2 du 08/03/25sur votre site le n°13 à PONTOISIENNE JS malgré deux appels de feuille sur le PV de la commission. Non-transmission de la feuille récapitulative du centre après 2 relances
Amende : 52€

GOUSSAINVILLE FC : Non réception de la feuille de présence sur le plateau U8 niveau 2 du 08/03/25 sur le site n°14 à ROISSY US malgré deux appels de feuille sur le PV de la commission
Non-transmission de la feuille de présence après 2 relances
Amende : 52€

PONTOISIENNE JS : Non réception de la feuille de présence sur le plateau U9 niveau 2 du 08/03/25 sur le site n°1 à AS ERAGNY FC malgré deux appels de feuille sur le PV de la commission ;
Non-transmission de la feuille de présence après 2 relances
Amende : 52€

MONTMORENCY FC : Non réception de la feuille de présence sur le plateau U9 niveau 2 du 08/03/25 sur le site n°3 à COSMO TAVERNY malgré deux appels de feuille sur le PV de la commission ;
Non-transmission de la feuille de présence après 2 relances
Amende : 52€

MAGNY FC : Non réception de la feuille de présence sur le plateau U9 niveau 2 du 08/03/25 sur le site n°14 à SANNOIS ST GRATIEN malgré deux appels de feuille sur le PV de la commission ;
Non-transmission de la feuille de présence après 2 relances
Amende : 52€

GOUSSAINVILLE FC : Non réception de la feuille de présence sur le plateau U9 niveau 2 du 08/03/25 sur le site n°16 à ST BRICE FC malgré deux appels de feuille sur le PV de la commission ;
Non-transmission de la feuille de présence après 2 relances
Amende : 52€

MONTMAGNY FC : 1er Forfait non avisé de votre équipe 24 sur match n° 30149441 – critérium U10 – Série 2 Poule F du 22/03/25 contre JOUY FC 23
Amende : 15€

PUISEUX LOUVRES FC : 2ème Forfait non avisé de vos équipes 21 & 22 sur matchs n° 30177454 & 30177482 – critérium U12 Série 2 Poule A & B du 22/03/25 contre ERMONT ACF 21 & 22
Amende : 25€ x 2 = 50€

ST PRIX ES 2 : 2ème Forfait non avisé de votre équipe 1 sur match n° 53049726 – critérium U13 – Série 1 Poule A du 29/03/25 contre COSMO TAVERNY 3
Amende : 25€

ARGENTEUIL FC : 1er Forfait non avisé de vos équipes 22 & 23 sur matchs n° 30177457 & 30177487 – critérium U12 Série 2 Poule A & B du 29/03/25 contre FOSSES UF21 & 22
Amende : 15€ x 2 = 30€

ROISSY US : 1er Forfait de votre équipe 1 sur match n° 30176227 – critérium U12 – Série 1 Poule C du 29/03/25 contre SOISY AM FC 22
Amende : 15€

ARGENTEUIL FC : 1er Forfait de votre équipe 4 sur match n° 53049721 – critérium U13 – Série 2 Poule D du 29/03/25 contre ENTENTE SSG 3
Amende : 15€

EAUBONNE CSM : 1er Forfait de votre équipe 1 sur match n° 53043146 – critérium U11 – Série 2 Poule A du 29/03/25 contre BELLOY ST MARTIN ASC 1
Amende : 15€

ST OUEN AS : Absence non excusée d'une personne devant la Commission Foot Animation
Amende : 20€

MONTSOULT BAILLET 21 : Licences manquantes sur feuille de match n° 30186610 – critérium U12 série 1 poule B du 22/03/25 ERMONT AMS
Amende : 10€ x 8 = 80€

ANNULATION D'AMENDES

PERSAN US : Annulation du plateau U8 site n°17 - par club organisateur.
Motif : ABSENCE NON-EXCUSEE du club organisateur d'un plateau, d'une équipe ou d'une personne aux réunions, formations, plateaux ou manifestations organisées par le DVOF ou excusée -48H
Amende : 100 €

BEAUCHAMP AS : Forfait Général de votre équipe 3 sur critérium U12 – Série 3 Poule C après parution des calendriers.
Amende : 50€

APPEL A CANDIDATURE

La commission est à la recherche de clubs qui souhaitent organiser les différentes finales départementales suivantes :

Festival Foot U13 le Samedi 5 Avril 2025 à HERBLAY ES
Stade des Beauregards - Route de Pierrelaye

Challenge U10 & U11 le Samedi 17 Mai 2025

Coupe du Comité U12 le Jeudi 8 Mai 2025

Journée Nationale des Débutants le Samedi 14 Juin 2025 (toute la journée) et le Dimanche 15 Juin 2025 (la matinée)

Prochaine Réunion Lundi 7 Avril 2025

COMMISSION DÉPARTEMENTALE FUTSAL

RÉUNION DU 31 MARS 2025

Présents : MM. Le Nagard (Président) – Boultame - Duclos - Vernet

Assiste : M Konté (Comité)

Excusé : M. Renault (Cda)

INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles
D'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme,
De délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

La commission rappelle aux clubs que tous les courriers doivent impérativement être transmis par la messagerie officielle du club ou sur papier à en-tête officiel du club et comporter les informations suivantes :

- N° d'affiliation
- Championnat ou coupe
- Division et groupe
- N° du match
- Date du match

COMMUNIQUÉ

POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION - APPLICATION DE L'ART 20.3 du RS du D.V.O.F

ART 20.3 : Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F au plus tard le jour de la réunion de la Commission compétente précédant la date du match.
La commission compétente a toutefois qualité, sur demande motivée d'un club, pour accorder une dérogation en l'absence d'accord de l'adversaire.
La situation officielle du déroulement d'une rencontre est celle affichée sur le site internet de la Ligue le vendredi à 18H00 (pour une rencontre programmée le week-end ou le lundi) ou le dernier jour ouvrable précédant la rencontre à 18H00 (pour une rencontre programmée en semaine).

COURRIERS CLUBS

Ermont Ams : Mail du 25-03-25
Pris note du forfait avisé de vos équipes sur le plateau U8 du 30-03 à Persanaise Cfj.

Génération Herblay Futsal : Mail du 26-03-25
Pris note du forfait avisé de vos équipes sur le plateau U8 du 30-03 à Persanaise Cfj.

Avicenne Asc : Mail du 27-03-25
Pris note de votre interrogation suite à l'ajout de la rencontre du 29-03 contre Combo Futsal en critérium U12.
Cette rencontre a été programmée suite à l'ajout de l'équipe de Combo Futsal dans le critérium U12 poule B.

Marcouville City CP : Mail du 29-03-25
Pris note du forfait non avisé (hors délai) de votre équipe sur le plateau U8 du 29-03 à Futsal Club VLB

Attainville Futsal : Mail du 25-03-25 (Footclubs)
Pris note de votre demande de modification de jour et d'horaire de la rencontre de challenge U12 contre Asf Argenteuil.
Accord des 2 clubs. Accord de la commission.

Persanaise Cfj : Mail du 26-03-25 (Footclubs)
Pris note de votre demande de modification de jour et d'horaire de la rencontre de critérium U12 contre Afs Vauréal.
Accord des 2 clubs. Accord de la commission.

Asf Argenteuil : Mail du 28-03-25 (Footclubs)
Pris note de votre demande de modification de jour et d'horaire de la rencontre de critérium U14 contre Afs Vauréal.
Accord des 2 clubs. Accord de la commission.

Asf Argenteuil : Mail du 28-03-25 (Footclubs)
Pris note de votre demande de modification de jour et d'horaire de la rencontre de critérium U12 contre Sannois Fce.
Accord des 2 clubs. Accord de la commission.

Avicenne Asc : Mail du 28-03-25
Pris note de votre interrogation concernant la rencontre de CVO Futsal Marcouville City 2 / Bezons Futsal 1 prévu le lundi 31-03-25 sur votre créneau d'entrainement.
La commission n'a reçu aucune demande de modification de la part du club de Marcouville City CP.

Sannois Fce : Mail du 31-03-25
Pris note de votre demande de modification de jour et d'horaire de la rencontre de challenge U12 avec inversion de gymnase contre Futsal club VLB.
Accord des 2 clubs. Accord de la commission.

Marcouville City Cp : Mail du 01-04-25
La commission prend note et regrette les problèmes que vous avez pu rencontrer avec le président du club d'Avicenne lors de la rencontre de ¼ de finale CVO contre Bezons Futsal club.
La commission remercie les 2 clubs de Marcouville et de Bezons d'avoir accepté de jouer la rencontre en salle CE afin de permettre le bon déroulement de la suite de la compétition.

Garges Djibson Asc : Mail du 01-04-25
Réception feuilles de match papier U12 et U14 du 09-03-25 contre Asf Argenteuil.

MATCHS REMIS

CHALLENGE U12

Match n° 53167120 : Attainville Futsal 21 / Asf Argenteuil 22 : **le dimanche 06-04-25 à 10H00**
Match n° 53167122 : Sannois Fce 21 / Futsal Club VLB 21 : **le dimanche 06-04-25 à 14H00- - Gymnase Voltaire à Sannois**

CHALLENGE U16

En raison des rencontres de critérium U16 Ligue : ABF / Attainville Futsal et République / Asf Argenteuil reportées au 12-04-25, la commission reporte les 2 rencontres ci-dessous :
Match n° 53167028 : Asf Argenteuil 21 / Garges Djibson Asc 21 : **le dimanche 27-04-25 à 15H30**
Match n° 53167029 : Futsal Club VLB 21 / Attainville Futsal 21 : **le samedi 26-04-25 à 17H00**

CRITÉRIUM U12

Match n° 53066658 : Persanaise Cfj 22 / Afs Vauréal 21 : **le samedi 10-05-25 à 16H20**
Match n° 53066660 : Asf Argenteuil 22 / Sannois Fce 22 : **le dimanche 13-04-25 à 14H00**

CRITÉRIUM U14

Match n° 53064123 : Asf Argenteuil 21 / Afs Vauréal 21 : **le dimanche 06-04-25 à 15H30**

1er APPEL DE FEUILLE DE MATCH AU CLUB RECEVANT

CRITÉRIUM U12

Match n° 53066687 : Futsal Club VLB 21 / Sportifs de Garges 21 du 29-03-25

1er FORFAIT NON AVISÉ

CRITÉRIUM U14

Match n° 53064113 : Garges Djibson Asc 21 / Asf Argenteuil 21 du 09-03-25
Lecture de la feuille de match. Absence de l'équipe d'Asf Argenteuil 21
Garges Djibson Asc 21 : **5 Buts**
Asf Argenteuil 21 : **0 But**
Asf Argenteuil 21 : **Amende 30€**

CRITÉRIUM U12

Match n° 53066653 : Garges Djibson Asc 21 / Asf Argenteuil 22 du 09-03-25
Lecture de la feuille de match. Absence de l'équipe d'Asf Argenteuil 21
Garges Djibson Asc 21 : **5 Buts**
Asf Argenteuil 22 : **0 But**
Asf Argenteuil 22 : **Amende 15€**

CHALLENGE FUTSAL U16

TIRAGE du 1/4 Finale CHALLENGE U16

Les rencontres des 1/4 de Finale tour auront lieu :
Week-end des **12 et 13-04-25**

Epreuve :
Ces rencontres ont une durée réglementaire de **2 x 25 mn** sans arrêt du chronomètre.
En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, il n'y a pas de prolongation, le départage des équipes s'effectue par l'épreuve des coups de pied au but : **5 tirs au but par équipe et arrêt au premier écart constaté**.

N°	Match N°	CLUB	CLUB	DATE
1	53167028	ASF ARGENTEUIL 21	GARGES DJIBSON ASC 21	Dimanche 27-04-25 à 15H30
2	53167029	FUTSAL CLUB VLB 21	ATTAINVILLE FUTSAL C 21	Samedi 26-04-25 à 17H00
3	53167030	CFJ PERSANAISE 21	COMBO FUTSAL 21	Samedi 19-04-25 à 17H30
4	53167031	AFS Vauréal 21	MARCOUVILLE CITY CPA 21	Samedi 19-04-25 à 19H30

Arbitrage :
Désignation d'un arbitre officiel sur demande de l'un des 2 clubs.
Arbitre n°1 : club recevant
Arbitre n°2 : club visiteur

Info clubs :
Dans l'hypothèse de l'indisponibilité du gymnase du club recevant à la date du tour de coupe pour quelque motif que ce soit, celui-ci est tenu d'aller disputer la rencontre dans le gymnase de son adversaire.
Prévenir la commission et la CDA.

CHALLENGE FUTSAL U14

TIRAGE du 1/4 Finale CHALLENGE U14

Les rencontres des 1/4 de Finale tour auront lieu :
Week-end des **05 et 06-04-25**

Epreuve :
Ces rencontres ont une durée réglementaire de **2 x 25 mn** sans arrêt du chronomètre.
En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, il n'y a pas de prolongation, le départage des équipes s'effectue par l'épreuve des coups de pied au but : **5 tirs au but par équipe et arrêt au premier écart constaté**.

N°	Match N°	CLUB	CLUB	DATE
1	53167075	SPORTIFS DE GARGES 21	FUTSAL CLUB VLB 21	Dimanche 06-04-25 à 16H45
2	53167076	AFS Vauréal 21	SANNOIS FCE 21	Dimanche 06-04-25 à 16H00
3	53167077	AVICENNE ASC 21	GARGES DJIBSON ASC 21	Dimanche 06-04-25 à 13H20

Equipe exemptée du tirage : Attainville Futsal C 21

Arbitrage :
Désignation d'un arbitre officiel sur demande de l'un des 2 clubs.
Arbitre n°1 : club recevant
Arbitre n°2 : club visiteur

Info clubs :
Dans l'hypothèse de l'indisponibilité du gymnase du club recevant à la date du tour de coupe pour quelque motif que ce soit, celui-ci est tenu d'aller disputer la rencontre dans le gymnase de son adversaire.
Prévenir la commission et la CDA.

CHALLENGE FUTSAL U12

TIRAGE du 1/4 Finale CHALLENGE U12

Les rencontres des 1/4 de Finale tour auront lieu :
Week-end des **05 et 06-04-25**

Epreuve :
Ces rencontres ont une durée réglementaire de **2 x 25 mn** sans arrêt du chronomètre.
En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, il n'y a pas de prolongation, le départage des équipes s'effectue par l'épreuve des coups de pied au but : **5 tirs au but par équipe et arrêt au premier écart constaté**.

N°	Match N°	CLUB	CLUB	DATE
1	53167119	ASF ARGENTEUIL 21	AVICENNE ASC 21	Dimanche 06-04-25 à 14H00
2	53167120	ATTAINVILLE FUTSAL C 21	ASF ARGENTEUIL 22	Dimanche 06-04-25 à 10H00
3	53167121	SPORTIFS DE GARGES 21	CFJ PERSANAISE 21	Dimanche 06-04-25 à 15H15
4	53167122	SANNOIS FCE 21	FUTSAL CLUB VLB 21	Dimanche 06-04-25 à 14H00

Arbitrage :
Désignation d'un arbitre officiel sur demande de l'un des 2 clubs.
Arbitre n°1 : club recevant
Arbitre n°2 : club visiteur

Info clubs :
Dans l'hypothèse de l'indisponibilité du gymnase du club recevant à la date du tour de coupe pour quelque motif que ce soit, celui-ci est tenu d'aller disputer la rencontre dans le gymnase de son adversaire.
Prévenir la commission et la CDA.

COUPE COMITÉ FUTSAL

TIRAGE 1/2 FINALE

Les rencontres des 1/2 de Finale auront lieu :
Semaine **16 ou 17** du **14-04 au 27-04-25**

Epreuve :
Ces rencontres ont une durée réglementaire de **2 x 25 mn** sans arrêt du chronomètre.
En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, il n'y a pas de prolongation, le départage des équipes s'effectue par l'épreuve des coups de pied au but : **5 tirs au but par équipe puis arrêt au premier écart constaté**.

N°	Match N°	CLUB	CLUB	DATE
1		MONTIGNY LVDB 2	MY SARCELLES FUTSAL 2	Samedi 19-04 à 17H15
2		MARCOUVILLE CITY CPA 3	GARGES DJIBSON ASC 3	Samedi 19-04 à 20H00

Pour la Coupe Comité Futsal, l'utilisation de la FMI est obligatoire.

Arbitrage :
Désignation de deux (2) arbitres officiels à la charge des 2 clubs.

Info clubs :
Dans l'hypothèse de l'indisponibilité du gymnase du club recevant à la date du tour de coupe pour quelque motif que ce soit, celui-ci est tenu d'aller disputer la rencontre dans le gymnase de son adversaire.
Prévenir la commission et la CDA.

COUPE CVO FUTSAL

TIRAGE 1/2 DE FINALE

Les rencontres des 1/2 de Finale auront lieu :
Semaine **16 ou 17** du **14-04 au 27-04-25**

Epreuve :
Ces rencontres ont une durée réglementaire de **2 x 25 mn** sans arrêt du chronomètre.
En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, il n'y a pas de prolongation, le départage des équipes s'effectue par l'épreuve des coups de pied au but : **5 tirs au but par équipe puis arrêt au premier écart constaté**.

N°	Match N°	CLUB	CLUB	DATE
1		BEZONS FUTSAL CLUB 1	SPORTIFS DE GARGES 1	Dimanche 27-04 à 18H25
2		MONTMAGNY ASFS 1	MONTMORENCY FUTSAL 1	Lundi 14-04 à 20H45

Pour la Coupe CVO Futsal, l'utilisation de la FMI est obligatoire.

Arbitrage :
Désignation de deux (2) arbitres officiels à la charge des 2 clubs.

Info clubs :
Dans l'hypothèse de l'indisponibilité du gymnase du club recevant à la date du tour de coupe pour quelque motif que ce soit, celui-ci est tenu d'aller disputer la rencontre dans le gymnase de son adversaire.
Prévenir la commission et la CDA.

PLATEAUX FUTSAL JEUNES

Pour participer aux plateaux officiels, les joueur(e)s doivent avoir une licence validée par la LPIFF.
Les documents concernant l'organisation des plateaux Futsal U8 et U10 sont disponibles sur le site du DVOF :
Rubrique : **Documents-Formulaires-Futsal-Feuille de plateau U8-U10 et Feuille de Présence U8-U10.**
Les clubs visiteurs doivent se déplacer avec la feuille de présence remplie et la donner au club recevant.
Le club recevant doit remplir la feuille de plateau et transmettre celle-ci et les feuilles de présence des clubs au DVOF par l'intermédiaire de l'application FAL.

1er APPEL FEUILLE DE PRÉSENCE CLUBS

La commission demande aux clubs de transmettre leurs feuilles de plateau et de présence directement sur FAL

PLATEAUX U10 des 22 et 23-03-25

Paris CDG Futsal : 1er appel feuille de présence de vos équipes sur le plateau U10 du 22-03-25 à Ermont Ams
Génération Herblay Futsal : 1er appel feuille de présence de votre équipe sur le plateau U10 du 22-03-25 à Marcouville City CP
Les Sportifs de Garges : 1er appel feuille de présence de vos équipes sur le plateau U10 du 23-03-25 à Persanaise Cfj

PLATEAUX U8 des 29 et 30-03-25

Garges Djibson Asc : 1er appel feuille de présence de votre équipe sur le plateau U8 du 29-03-25 à Futsal Club VLB
Avicenne Asc : 1er appel feuille de présence de votre équipe sur le plateau U8 du 30-03-25 à Persanaise Cfj
Afs Vauréal : 1er appel feuille de présence de votre équipe sur le plateau U8 du 30-03-25 à Persanaise Cfj
Les Sportifs de Garges : 1er appel feuille de présence de votre équipe sur le plateau U8 du 30-03-25 à Persanaise Cfj

2ème APPEL FEUILLE DE PRÉSENCE CLUBS

La commission demande aux clubs de transmettre leurs feuilles de plateau et de présence directement sur FAL

PLATEAUX U8 des 15 et 16-03-25

Génération Herblay Futsal : 2ème appel feuille de présence de vos équipes sur le plateau U8 du 16-03-25 à Persanaise Cfj

FORFAIT NON AVISÉ D'UN CLUB SUR UN PLATEAU

Marcouville City Cp : **Amende 50€**
Forfait non avisé (Hors délai) de votre club sur le plateau U8 du 29-03 à Futsal Club VLB

Asf Argenteuil : **Amende 50€**
Forfait non avisé de votre club sur le plateau U8 du 29-03 à Futsal Club VLB

PLATEAUX FUTSAL U10

lateau N°5 - Week-end des 05 et 06 Avril 2025			
Club centre	**Adresse du Gymnqse**	**Nombre d'équipes**	**Clubs visiteurs**
Samedi 05 Avril 2025 (coup d'envoi à 09h30)			
Attainville Futsal	**Gymnase Municipal Chemin du Mesnil Aubry 95570 Attainville**	**4**	**Attainville Futsal 1 Génération Herblay 1 Cfj Persanaise (3&4)**
Samedi 05 Avril 2025 (coup d'envoi à 09h30)			
Garges Djibson Asc	**Gymnase Néruda 4 allée Jules Ferry 95140 Garges les Gonesse**	**6**	**Garges Djibson Asc 1 Futsal Club VLB (1&2) Asf Argenteuil (1-2-3)**
Samedi 05 Avril 2025 (coup d'envoi à 16h00)			
Paris CDG	**Gymnase Maurice Bacquet 11 Avenue Albert Sarrault 95190 Goussainville**	**6**	**Paris CDG (1&2) Ermont Ams (1&2) Les Sportifs de Garges(1&2)**
Dimanche 06 Avril 2025 (Coup d'envoi à 12h30)			
Afs Vauréal	**Gymnase des Toupets Avenue Louise Michelle 95480 Vauréal**	**5**	**Afs Vauréal 1 Avicenne Asc 1 Marcouville City CP 1 Persanaise Cfj (1&2)**

Veuillez trouver ci-dessous les prévisions pour l'organisation des plateaux U8 et U10 à venir :

- ✓ Week-end des 03 et 04-05-25 : Asf Argenteuil – Ermont Ams
- ✓ Week-end des 17 et 18-05-25 : Asf Argenteuil – Avicenne Asc – Futsal Club VLB – Les Sportifs de Garges
- ✓ Week-end des 24 et 25-05-25 : Garges Djibson Asc – Persanaise Cfj

La commission demande aux clubs de bien vouloir confirmer la possibilité de recevoir ces plateaux.

ORGANISATION FINALES FUTSAL

FINALES CHALLENGES U12 – U14 et U16 FUTSAL

Appel à candidature pour l'organisation des Finales des Challenges U12 - U14 et U16 Futsal

Les clubs souhaitant accueillir les finales U12 - U14 et U16 Futsal sont invités à se faire connaître par courrier ou courriel adressé à la Commission Futsal du DVOF.

Dates : Week-end des 24 et 25 mai 2025 ou Jeudi 29 mai

Obligation club : Mise à disposition d'un gymnase avec tribune – 4 vestiaires joueurs et 1 vestiaire arbitre.

FINALES COUPES COMITÉ ET CVO FUTSAL

Appel à candidature pour l'organisation des Finales Comité et CVO Futsal.

Les clubs souhaitant accueillir les finales Comité et CVO Futsal sont invités à se faire connaître par courrier ou courriel adressé à la Commission Futsal du DVOF.

Dates : Week-end des 31 mai et 1 juin 2025

Obligation club : Mise à disposition d'un gymnase avec tribune – 4 vestiaires joueurs et 1 vestiaire arbitre.

Prochaine Réunion lundi 14-04-25

COMMISSION FMI

Réunion électronique du 03 avril 2025

Présents : Mmes CHAKRI – ESCROIGNARD
MM. GARCIA DANTAS – MACINA- PLASSART

Assiste : Mme AKCA

INFORMATIONS

RAPPEL ARTICLE 44.4

Au cours de la saison, l'équipe considérée (par la Commission Départementale compétente) comme responsable de l'impossibilité de recourir à la FMI encourt les sanctions suivantes :

- En cas de 1ère non-utilisation : **avertissement**
- En cas de 2ème non-utilisation : **amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF.**
- Pour toutes les non-utilisations suivantes : **match perdu par pénalité,** le club adverse conservant le bénéfice des points et buts acquis sur le terrain.

CAS DE NON-UTILISATION DE LA FMI

En cas de non-utilisation de la FMI, les deux clubs doivent informer le district par leur mail officiel, en détaillant les raisons de cette absence. À défaut de communication, la commission considérera **le club recevant** comme responsable et pourra le sanctionner pour la non-transmission ou la non-utilisation de la FMI.

RÉPONSES ATTENDUES – DOCUMENT A REMPLIR

En cas de non-utilisation de la FMI durant votre rencontre, le club recevant se doit de remplir le document "*Non-utilisation de la FMI*" récupérable sur le site du DVOF dans la rubrique "*Documents - FMI*".
Le remplissage des informations se fait directement sur le document. Une fois rempli, ce dernier est à retourner à l'adresse suivante Secretariat@district-foot95.fff.fr

1) Se rendre sur le document : 0eda3d78b74559c3ba5dbefd14850d8e.pdf
2) Sur IOS : Cliquez sur l'onglet "partager" en bas de votre smartphone (sous la barre de lien) puis descendez pour sélectionner "annoter". Une fois terminé, appuyez sur "OK" puis enregistrez le document afin de le transmettre au DVOF.
3) Sur Android : à l'ouverture du document vous allez être redirigé sur un logiciel vous permettant de remplir les informations demandées. Enregistrez le document afin de le transmettre au DVOF.

Veillez à nous indiquer précisément les problèmes rencontrés sur la FMI lors de sa non-utilisation afin que nous puissions vous aider au mieux (captures d'écrans, descriptions claires...).

Voici la liste des matchs de la semaine passée pour lesquels nous avons observé une absence de transmission de FMI et pour lesquels nous n'avons pas eu d'informations ni de retour du document "*Non-utilisation de la FMI*" de la part du club recevant.

NON-UTILISATION FMI

AVERTISSEMENTS FMI SEMAINE 24/03 - 30/03

CRITÉRIUM

AVERTISSEMENT BEZONS U. SEC. OM.
BEZONS U. SEC. OM. 1 – VAUREAL F. C. M. 1
Critérium U13 Série 2 / Phase 2 - Expérimentale / Poule A
Match n°53049642 du 29/03/25

AVERTISSEMENT CORMEILLAIS A.C.S.
CORMEILLAIS A.C.S. 1 – GROSLAY F.C. 1
Critérium U13 Série 1 / Phase 2 - Expérimentale / Poule D
Match n°53049567 du 29/03/25

AVERTISSEMENT COURDIMANCHE AS
COURDIMANCHE AS 1 – MONTMORENCY FC 1
Critérium U12 Série 2 / Phase 2 - Expérimentale / Poule G
Match n°30177883 du 29/03/25

AVERTISSEMENT ECOUEN FC
ECOUEN FC 2 – BEZONS U. SEC. OM. 1
Critérium U12 Série 3 / Phase 2 - Expérimentale / Poule A
Match n°30177996 du 29/03/25

AVERTISSEMENT ERAGNY FC
ERAGNY FC 2 – GONESSE RC 2
Critérium U12 Série 1 / Phase 2 - Expérimentale / Poule B
Match n°30186614 du 29/03/25

AVERTISSEMENT GONESSE RC
GONESSE RC 1 – ERMONT A.S. 1
Critérium U13 F / Phase 2 / Poule A
Match n°30119086 du 29/03/25

AVERTISSEMENT PIERRELAYE FC
PIERREFLAYE FC 3 – GARGES GONESSE FCM 4
Critérium U13 Série 1 / Phase 2 - Expérimentale / Poule C
Match n°53049539 du 29/03/25

AVERTISSEMENT SARCELLES AAS
SARCELLES AAS 2 – ENTENTE SANNOIS ST GRATIEN 1
Critérium U11 F / Phase 2 / Poule A
Match n°30119084 du 29/03/25

CHAMPIONNAT FOOT À 11

AVERTISSEMENT ARGENTEUIL FC
ARGENTEUIL FC 5 – SARCELLES MACCABI 5
CDM D1
Match n°28426709 du 30/03/25

AVERTISSEMENT AUVERS-ENNERY FC
AUVERS-ENNERY FC 1 – ARGENTEUIL FC 3
U14 D4 – Poule A
Match n°28943055 du 29/03/25

AVERTISSEMENT ECOUEN FC
ECOUEN FC 4 – MONTSOULT BAILLET US 1
U14 D4 – Poule E
Match n°28943993 du 29/03/25

AVERTISSEMENT ENTENTE SANNOIS ST GRATIEN
ENTENTE SANNOIS ST GRATIEN 10 – EZANVILLE ECOUEN US 11
Critérium Plus de 55 ans – Poule B
Match n°28430735 du 30/03/25

AVERTISSEMENT PUISEUX LOUVRES 95
PUISEUX LOUVRES 95 2 – ADAMOIS OL. 2
Anciens D4 – Poule B
Match n°28425880 du 30/03/25

FUTSAL

AVERTISSEMENT AS FUTSAL ARGENTEUIL
AS FUTSAL ARGENTEUIL 1 – AFS VAUREAL 1
Critérium U14 Futsal / Phase 2 / Poule A
Match n°53064123 du 30/03/25

AVERTISSEMENT AS FUTSAL ARGENTEUIL
AS FUTSAL ARGENTEUIL 2 – SANNOIS FUTSAL CLUB 2
Critérium U12 Futsal / Phase 2 / Poule B
Match n°53066660 du 30/03/25

AMENDES FMI SEMAINE 24/03 - 30/03

En cas de 2ème avertissement à la suite d'une non-utilisation de FMI de l'équipe reconnue, l'article 44.4 du RS du DVO stipule que la sanction sera une amende de 100€.

BEAUCHAMP A.S. / 100€
BEAUCHAMP A.S. 2 – RC ARGENTEUIL 3
Critérium U12 Série 3 / Phase 2- Expérimentale / Poule B
Match n°30178027 du 29/03/25

FUTSAL CLUB VLB / 100€
FUTSAL CLUB VLB 1 – SPORTIFS DE GARGES
Critérium U12 Futsal / Phase 2 / Poule A
Match n°53066687 du 29/03/25

GARGES GONESSE FCM / 100€
GARGES GONESSE FCM 3 – ENT. BEAUMONT MOURS 2
Critérium U12 Série 3 / Phase 2- Expérimentale / Poule B
Match n°30178026 du 29/03/25

PONTOISIENNE JS / 100€
PONTOISIENNE JS 1 – MONTIGNY FC 95 1
Critérium U12 Série 2 / Phase 2- Expérimentale / Poule G
Match n°30177880 du 29/03/25

COURRIERS CLUBS

ENTENTE SANNOIS ST GRATIEN
Mail du 31/03
Pris note de votre impossibilité de valider les compositions d'équipe lors de la rencontre n°30187396 de vos U12 Avenir vous opposant à **CERGY PONTOISE FC.** Compte tenu des tentatives de récupération de données afin de réaliser la FMI, nous ne vous avertissons pas pour cette rencontre. Pour faire face à ce problème, nous vous conseillons de vider le cache de l'application en suivant ces étapes : e9737eb933d353b626554ac027b84e4f.pdf).

CORMEILLAIS A.C.S.
Mail du 31/03
Pris connaissance de votre impossibilité de réaliser la FMI dû au fait que la rencontre n°30187395 de vos U12 Avenir vous opposant à **ECOUEN FC** soit un match reporté du 08/03/2025.

ERMONT AM. S.
Mail du 28/03
En réponse à votre mail nous demandons la raison de l'avertissement pour vos U12 Série 1, nous avons bien reçu votre rapport de non-utilisation de FMI, or, la Commission a décidé que le motif de non-utilisation n'était pas recevable. De ce fait, nous maintenons l'avertissement de vos U12 Série 1.

MONTIGNY FC 95
Mail du 31/03
Pris note de votre impossibilité de réaliser la FMI suite à un problème de réseau au sein du Stade du Bois Barrais durant la rencontre n°28945362 de vos U16 D3 vous opposant à **ACADEMIE FOOTBALL CL**. Il vous est possible de partager la connexion depuis un autre appareil sur votre tablette pour pouvoir récupérer vos données.

SARCELLES AAS
Mail du 30/03
Pris note de votre nombre d'utilisateurs footclubs restreint. Pour augmenter ce dernier, nous vous conseillons de vous rapprocher de la Ligue afin de faire une demande d'augmentation du nombre d'utilisateurs footclubs.

RAPPEL

L'utilisation de la Feuille de Match Informatisée (FMI) est obligatoire pour toutes les compétitions féminines et masculines, à l'exception des catégories U6, U7, U8 et U9, ainsi que pour les coupes et challenges du Foot Animation.

OBLIGATIONS DU CLUB RECEVANT
Le club recevant doit fournir une tablette fonctionnelle pour établir la FMI. Cette tablette doit rester opérationnelle durant toute la rencontre, y compris pour les formalités d'après-match (jusqu'à la transmission du match). En cas de défaillance ou d'absence de tablette, le club recevant s'expose à des sanctions pouvant aller jusqu'à la perte du match.

UTILISATEURS FOOTCLUBS
Chaque éducateur doit impérativement disposer de codes Footclubs fonctionnels afin de faciliter l'utilisation de la tablette. Si la plateforme Footclubs vous indique que le nombre de création d'utilisateurs est limité, vous devez appeler la ligue afin de faire augmenter votre nombre de création.

CONNEXION ET APPLICATION

L'application « Feuille de Match » ne peut être utilisée qu'avec un réseau Wi-Fi, que ce soit via un partage de connexion ou un réseau local. Les signatures ainsi que les transmissions des compositions peuvent se faire sans connexion. En revanche, le chargement des données ainsi que la transmission du match nécessitent une connexion.

DÉLAIS DE RÉCUPÉRATION DES DONNÉES DU MATCH

- Pour une rencontre se déroulant le dimanche :
  - Le club visiteur doit récupérer les données avant le samedi 12h.
  - Le club recevant doit les récupérer après 14h le samedi et au plus tard 1h20 avant l'heure du coup d'envoi.

- Pour une rencontre se déroulant un samedi ou un autre jour de la semaine :
  - Le club visiteur doit récupérer les données la veille de la rencontre.
  - Le club recevant doit les récupérer le jour de la rencontre, au plus tard 1h30 avant l'heure du coup d'envoi.

TRANSMISSION DE LA FMI

Le club recevant doit obligatoirement transmettre la Feuille de Match Informatisée le jour de la rencontre, et ce, avant minuit.

ACHAT TABLETTE

En cas d'absence ou d'insuffisance de tablette au sein de votre club, vous avez la possibilité de vous rapprocher du District en envoyant un courriel officiel afin de vous en procurer une. Le coût d'une tablette est de 95€.

ATTENTION

Chaque semaine nous prenons note des manquements d'utilisation/ transmission de FMI de chaque club et comptons vos manquements. Nous prenons également note de toutes vos utilisations correctes, vos demandes de formation ainsi que vos mails d'informations. Le District s'engage à vous accompagner tout au long de la saison afin de s'assurer que le club utilise la FMI pour l'ensemble de ses matchs.

COMITÉ DE DIRECTION DU DVOF

PROCÈS-VERBAL

Jeudi 13 février 2025

19H30

Réunion au siège du DVOF

Présents : MME. BASTOS – CHAKRI – ESCROIGNARD - FLOIRAC
MM. BARBERON - DIAZ – EL FAKRI – GARCIA DANTAS – KONTE - MACINA – MATTAOUI - MOREIRA - NDIAYE – NGUYEN - RENAI - YABAS -

Assistent : MM. GUILLEMET (Président CDA) - LEMOINE (Président de la Commission Technique).

En préambule, le Président José DIAZ rappelle les règles de fonctionnement du Comité Directeur et des représentants du Comité au sein des commissions.

- **Double confrontation France/Italie – Futsal Féminine (11 & 12 février 2025) :**
  - Remerciements :
    - à tous les salariés et bénévoles pour leur engagement lors de cet évènement ;
    - au club et à la ville de St Brice-sous-Forêt ;
    - aux joueuses et encadrants val-d'oisiens qui ont participées aux animations.
    - aux clubs ayant prêté leurs véhicules.
  - Un point financier provisoire est présenté, et le budget devrait être globalement respecté.
  - Une communication accompagnée de photos sera publiée prochainement.

- **Réunion des secteurs-clubs :**
  - 4 des 5 secteurs ont réussi à organiser la 1ère réunion. Des difficultés sont constatées pour la participation des représentants des clubs.
  - Travail sur l'organisation des secondes réunions (dates et ODJ) qui se tiendront lors de la deuxième partie de saison.

- **Fond de solidarité :**
  - Une réunion des membres du comité volontaire est prévue le samedi 15 février.
  - Un groupe de travail avec les présidents de club volontaires se tiendra le 18 février au siège du District. Une seconde date sera définie en mars pour présenter les résultats lors du séminaire des Présidents le 5 avril 2025.

- **Actions caritatives :**
  - La Commission Fair-Play & Ethique est chargée de valider les demandes des clubs concernant la publication d'actions caritatives sur les supports de communication du DVOF. Les critères d'acceptabilité seront déterminés et présentés au Comité Directeur.

- **Réunion avec les Présidents des commissions (28 janvier 2025) :**
  - Le Président José DIAZ a réuni les présidents des commissions pour insister sur la bienveillance envers des clubs tout en respectant le cadre règlementaire. Un échangea eu lieu concernant l'expérience de digitalisation des documents et courriers dans les commissions Coupe et Statuts & Règlements, qui se

poursuivra progressivement.

- Homologation des tournois :
  - Rappel sur l'importance pour les clubs d'homologuer leur tournoi (articles 8.5, 25, 25 bis, 27.1 et 27.2 du Règlement Sportif du DVOF).
  - Présentation d'un nouveau processus pour aider les clubs à formuler leurs demandes d'homologation (nouveau formulaire, modèle de règlement, etc.)
  - Proposition d'homologation gratuite pour le foot animation :
    - Approuvé à l'unanimité.
  - Recherche d'un sponsor pour offrir un trophée du fair-play à chaque club procédant à l'homologation.

- Obligations réglementaires SENIOR :
  - Etude sur les difficultés rencontrées par les clubs ayant une équipe SENIOR en D3 pour constituer une équipe réserve. Le règlement exige qu'un club avec une équipe SENIOR en D3 ait 2 équipes SENIOR le dimanche après-midi.
  - Proposition de modifier l'obligation pour la saison 2025/2026, en supprimant la mention « après-midi » pour inclure les SENIOR du dimanche matin (y compris ANCIENS +35 ans) :
    - Approuvé à l'unanimité.

- EXTRANET :
  - Des travaux sont en cours pour améliorer l'utilisation de l'EXTRANET afin de faciliter les échanges entre les Clubs et le District (création de tutoriels, mise en place de circuits de communication, etc.)
  - Travail en cours en lien avec la DSI de la FFF pour optimiser les modules permettant aux clubs de compléter leurs besoins dans des formulaires préremplis.
  - Si l'optimisation de l'EXTRANET s'avère impossible, une étude pour un nouvel outil internet au DVOF sera envisagée.

- Action « MERCI AUX CLUBS » :
  - Relance des actions « MERCI AUX CLUBS » avec remise des dotations sur la saison 2023/2024 et à définir pour la 2024/205.

- Plafonnement des amendes :
  - Réflexion sur les situations particulières entraînant un cumul excessif d'amendes pour certains clubs.
  - Recommandation aux clubs concernés de se tourner vers la Commission des Finances, pour étudier leurs demandes.

- Cérémonie « LABEL FFF - CREDIT AGRICOLE » :
  - Le vice-président délégué, Sami R., a assisté à la cérémonie de remise des dotations par le Crédit Agricole aux clubs ayant obtenu un label la saison précédente.
  - Déception concernant le nombre insuffisant de dotations pour les clubs ayant fait le déplacement à St Denis.
  - Un courrier sera adressé au Crédit Agricole.

- Conseil Départemental :
  - Le District a reçu un courrier du département informant d'une baisse des subventions départementales due à des tensions budgétaires, en partie causées par la chute des droits de mutation sur les transactions immobilières.

- Point sur les Championnats, Coupes et Foot Animation :
  - Plusieurs clubs rencontrent des difficultés pour assurer leurs matchs à domicile en raison des intempéries et de l'état des terrains. La commission COC reporte les matchs, mais des dates pourraient manquer pour terminer les championnats fin mai. Des matchs en semaine pourraient être nécessaires.
  - Difficultés d'obtention de clubs accueil pour les plateaux U6/U7, U8 et U9. Besoin de 27 centres pour chaque journée U6/U7 et 40 centres pour les journées U8/U9. Les clubs avec des terrains synthétiques sont privilégiés durant l'hiver.
  - Finale Coupes du Val d'Oise : les terrains du club de Saint-Brice ont été désignés avec 9 voix pour et 6 abstentions.
  - Finale Coupes du Comité : appel à candidature relancé auprès des clubs.

- Technique :
    - Document en annexe :
        - ➢ Commission technique : rappel des termes de la charte aux commissaires et sur l'utilisation des parkas et autres textiles des commissaires uniquement sur les évènements organisés par le DVOF ou en cas de représentation
        - ➢ Point sur :
            - Licenciés et pratiques du Foot Animation : baisse générale du nombre de licenciés Foot Animation, sauf en U12F/U13F
            - Formations : planning suivis
            - Futsal : sélection SENIOR F pour un match de levier de rideau France F / Italie F, face à la sélection du 77
            - Détection / Sélection : calendrier respecté et nombre de joueur du 95 dans les sélections régionales et nationales. Voir déplacement du 14 avril à Amiens (Budget / Devis bus)
            - Nouvelles pratiques et Loisirs : validation de 4 nouveaux clubs pour les sections loisirs du 95 : BEAUCHAMPS A.S. – CERGY PONTOISE F.C. – MONTAMGNY A.S. FOOT SALLE – VIARMES ASNIERES OL.
            - Championnat départemental FUTNET le 15 mars 2025 à Baillet en France
            - Critérium départemental FOOT EN MARCHANT le 29/30 mars 2025
            - Foot handicap : journée finale de l'IME Val-d'Oise TOUR le 8 avril 2024
            - Structuration des clubs : Points LABEL avec 15 candidatures pour la promotion 2025/2028. Distribution des dotations à organiser pour la promotion 2024/2027 (mise ne place d'un cahier des charges et d'une charte).
            - Foot en milieu scolaire : Foot en milieu scolaire : 95 classes engagées
            - Section sportives scolaires : projet d'une labellisation de sections
- Financier :
    - Quelques clubs sont en difficulté concernant le règlement de leur « Compte Club » à fin décembre 2024. La commission des finances est disponible pour établir un échéancier et rappelle l'importance de la contacter pour éviter des sanctions en championnats.
    - À la suite de la vente de Domont, la trésorerie disponible a été placé sur des comptes à termes avec une échéance fin février 2025
    - Proposition de reconduire ces placements sur 11 mois à 2,55% ou sur 13 mois à 2,48% selon la fiscalité la plus avantageuse pour le District : Adopté à l'unanimité.

- Informatique :
    - Remplacement du parc informatique (Migration vers Windows 11) avec budget et devis à établir pour l'été 2025
    - Evolution des écrans : commande à faire selon besoin définis. Remerciements à Jérémy D. et Joseph Y. pour leur recherche des meilleurs produits au meilleurs prix.
    - Véhicule DVOF : Réception du nouveau van, marquage à faire et attente de la part FAFA transport
    - Budget prévisionnel 2025/2026 : travaux pris en charge par le Trésorier du DVOF. Prochain point lors du prochain Comité

- DVOF / LIGUE DE PARIS - IDF :
    - Le Président José DIAZ, après sa nomination, a rencontré le Président de la Ligue de Paris IDF.
    - Informations communiquées par le Président sur le dernier Comité de Ligue du 27 janvier 2025.
        - ➢ Le District est représenté dans plusieurs commissions de la ligue de Paris, notamment FAFA, Discipline, CRPME, Médicale et Technique.
        - ➢ Information FAFA : les clubs et les villes du Val d'Oise représentent 30% des dossiers FAFA soumis en Ligue, avec encore 2/3 du budget disponible (FAFA transport et FAFA formation). A noter, des difficultés lors constitution des dossiers avec les mairies, compromettant la validation des dossiers.

- Pratique féminine du football (Foot féminin) :
    - Appel à candidature pour la commission « COC – Section Foot Féminin », visant à trouver un bénévole pour gérer les calendriers des compétitions.

- Arbitrage :
    - Saison positive avec un effectif de 504 arbitres. D'autres formations sont en cours.

    - La CDA recense chaque saison une cinquantaine d'arbitres ne renouvelant pas leur engagement ; un travail sera effectué pour comprendre et améliorer la fidélisation.
    - Le Président José D. propose d'inviter les présidents de commission et les membres de la commission de discipline lors des stages arbitres.

- Mouvements dans les commissions :
    - 4 candidatures ont été reçues par la Secrétaire Générale, dont 2 désistements.
    - Proposition de nommer
        - M. YALAP Jacques (FC St BRICE) à la Commission de Surveillance des Opérations Electorale : adopté à l'unanimité.
        - M. BOULTRAME Rida (AFS VAUREAL) à la commission FUTSAL : adopté à l'unanimité.

- Questions diverses :

    - M. Hicham EL FAKRI sollicite les membres du comité pour couvrir les permanences restantes : les membres vont se positionner.
    - MME Ludivine FLOIRAC demande jusqu'à quand l'annexe financière peut être modifiée. Elle doit être validée avant le début de saison prochaine et n'est pas modifiable en cours de saison.
    - MME Isabelle ESCROIGNARD demande la création d'une boîte mail spécifique pour le foot animation. Cette boite mail sera créée pour faciliter les échanges.
    - Le Président informe du projet de chatbot pour répondre aux questions sur les règlements du football val-d'oisien, similaire à celui du District de l'Aude. La mise à disposition est prévue pour début avril 2025.
    - Un rappel est effectué concernant la situation du personnel du DVOF, soulignant les absences prolongées de deux collaboratrices. Des remerciements sont adressés aux salariés présents pour leur contribution à compenser ces absences, ainsi qu'aux membres du Comité. Une mention spéciale est faite à Isabelle ESCROIGNARD, qui consacre plusieurs jours par semaine au Secrétariat du District.

Fin de séance : 23h40.

COMITÉ D'APPEL CHARGÉ DES AFFAIRES COURANTES

Réunion du Mardi 1er avril 2025

ATTENTION

Le présent document permet de prendre connaissance des décisions du Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes qui sont données pour information et ne remplace en rien la décision motivée qui est notifiée aux parties via notifoot. Le procès-verbal définitif avec l'ensemble des décisions motivées étant mis en ligne ultérieurement.

VAUREAL FCM 33 # MERY MERIEL FC 32

COUPE DU COMITE ANCIENS – ¼ de finale

16/02/2025

Appel du Club de VAUREAL FCM de la décision de la Commission Statuts et règlements du 17/02/2025 ayant décidé de donner le match référencé comme perdu à l'équipe Anciens de Vauréal FCM au motif que 2 joueurs ont participé au dernier match de l'équipe supérieure celle-ci ne jouant pas ce jour ou le lendemain.

Décision : Confirme la décision de la Commission de 1ère Instance.

Impute les frais d'appel de 64€ au club de Vauréal FCM